



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**Mise en valeur du patrimoine immatériel au
Tchad : création d'un village artisanal,
« Perpétuer le savoir-faire tchadien »**

Présenté par

Emélie DERENABOL

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture

Spécialité : Gestion du Patrimoine Culturel

Mardi, le 09 avril 2013

Directeur : Dr. Abdoulaye CAMARA

Devant le jury composé de :

Co-directeur : Dr. Hdr. Jean François
FAU

Dr. Hdr. Jean-François FAU Président

Directeur du Département Culture, Université Senghor

Dr. Nathalie MOUREAU Membre

Maître de conférences à l'Université Montpellier III

Dr. Abdoulaye CAMARA Membre

Maître assistant à l'IFAN Cheikh Anta Diop (Dakar)

Remerciements

Ce mémoire est le résultat d'un travail où plusieurs personnes ont bien voulu apporter leur contribution. Nous voudrions exprimer toute notre gratitude aux différentes personnes qui nous ont aidés d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce travail.

C'est ici l'occasion pour nous d'adresser nos sincères remerciements:

À notre chef de département Culture professeur Jean-François FAU et son prédécesseur professeur Christophe EUZET pour le bon encadrement et la coordination de ce travail.

Au professeur Abdoulaye CAMARA qui a bien voulu nous accueillir pour notre stage professionnel à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) Cheikh Anta Diop au Sénégal et qui s'est proposé de diriger ce mémoire malgré ses multiples occupations. Grâce à ses remarques, critiques et corrections apportées, nous avons réajusté, amélioré et abouti à ce travail.

Aux responsables du village artisanal de Soumbédioune à Dakar et les artisans qui ont accepté de nous fournir les informations nécessaires à notre travail de recherche sur le terrain.

Au professeur Laurier TURGEON pour les différentes remarques et suggestions dont nous avons intégré dans ce travail.

Aux enseignants pour la qualité des cours dispensés, la transmission des connaissances, leur conseil et leur disponibilité à nous recevoir en dehors des heures des cours.

Aux Senghoriens de la XIIIème promotion et spécialement ceux du Département Culture pour l'esprit de synergie et de collaboration durant les travaux de groupes.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin ont participé à la mise en œuvre de ce modeste travail.

Emélie DERENABOL.

Dédicace

À :

- Mon unique frère feu MANIPA Manassé que Dieu dans sa souveraineté a bien voulu rappeler auprès de lui. Paix à ton âme mon frère.
- Mon papa NGUEOUNE Issaka et ma maman NEMEGA Lydie pour leur amour et soutien tant moral que spirituel en ma faveur
- Mes chères sœurs KOURAGA Anne, ISSANDÉ Déborah, KIRBE Eunice et TCHANDE Bérénice
- Mes neveux KANYANODJOU MANIPA Élisabeth et KOUTERE MANIPA Samuel; qu'ils suivent les traces de mes pas et en fassent mieux
- Mon cher fiancé MOTCHO OUAMBEI que j'ai surnommé Joé MOMO, qui souffre de mon absence,

Je dédie ce mémoire.

Résumé

« *L'artisanat est l'illustration la plus éclatante de la richesse de notre patrimoine culturel* »¹.

Ce travail s'intéresse à la promotion et à la valorisation de cet artisanat par souci de transmission de son savoir-faire aux générations futures et aussi dans le but de faire bénéficier aux artisans Tchadiens des retombées de leurs métiers.

Au Tchad, l'artisanat a valablement contribué à la réduction de la pauvreté quand bien même que la culture n'a pas été prise en compte dans les secteurs qui font partie de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP). Il faut reconnaître en effet que, « *l'artisanat est reconnu de plus en plus tant sur l'échiquier national qu'international, comme un élément incontournable créateur d'emplois, générateur de revenus et contribuant à la réduction de la pauvreté* »². Le secteur étant non structuré, cela a des répercussions sur la visibilité des artisans (car ces derniers évoluent de manière informelle sur le territoire national) et du coup, il y a un problème de positionnement des produits sur les marchés tant au niveau local qu'à l'extérieur du pays.

En tenant compte des enjeux autour de l'artisanat, et sur la base de l'expérience de notre stage au village artisanal de Soumbidioune à Dakar au Sénégal, nous nous sommes assignée pour tâche de proposer un projet pilote de création d'un village artisanal que nous avons dénommé « *perpétuer le savoir-faire artisanal tchadien* » afin d'apporter un plus à la politique de mise en valeur du savoir-faire artisanal tchadien. Ce projet se trouve être une des solutions à la promotion du savoir-faire artisanal tchadien mais surtout, elle est une réponse efficace aux problèmes de ventes des produits artisanaux. Il vise à développer le secteur artisanal au niveau de la capitale (N'Djamena) pour la phase pilote avant de proposer son extension dans les autres localités du pays. Ce village veut être un cadre de labellisation pour stimuler la créativité des artisans et les faire vivre de leurs métiers. Il sera un exemple de mise en valeur du patrimoine immatériel en général et du savoir-faire artisanal en particulier avec des offres touristiques variés et de bonne qualité.

Toutes les infrastructures et services qui y seront mis en place permettront aux artisans et aux populations locales de vivre de leurs métiers et des retombées tant économique, sociale que culturelle de leur patrimoine immatériel.

Mots-clefs

Patrimoine immatériel, artisanat, savoir-faire, métiers artisanaux, valorisation, transmission, produits artisanaux, labellisation, village artisanal.

¹ ASBL Maredret Animations – Plan de Développement Rural (PDR) MAREDRET, VILLAGE ARTISANAL – Fonctionnement de la maison des artisans/développement et promotion de l'activité artisanale - 01/2003

² Propos de l'inspecteur général du ministère du tourisme Yaya Soumaine représentant le ministre de tutelle lors d'un séminaire-atelier sur la problématique de l'artisanat du Tchad en marge de la première édition de la journée nationale pour la promotion de l'artisanat

Abstract

"The craftsmanship is the most striking illustration of the richness of our cultural heritage."

This work focuses on the promotion and enhancement of the craft for the sake of transmitting know-how and also to future generations in order to benefit artisan's impact of their trades.

In Chad, crafts validly contributed to poverty reduction even if the culture was not taken into account in areas that are part of the strategy to reduce poverty. Indeed, we must recognize that "craft is increasingly recognized in the national and international scene, as an essential element creating jobs, generating income and contributing to poverty reduction." The sector is unstructured, it affects the visibility of artisans (because they operate informally) and suddenly, there is a problem of positioning products to markets both locally and outside the countries.

Taking into account issues around the craft, and on the basis of the internship experience to craft village Soumbidioune to Dakar in Senegal, we assigned the task of proposing a pilot project to create a craft village that we called "perpetuate chadian craftsmanship" to provide more policy development of craftsmanship in Chad. This project is to be one of the solutions to the promotion of craftsmanship in Chad but more importantly, it is an effective answer to the problems of sales of handicrafts. It aims to develop the craft sector in N'Djamena for the pilot phase before proposing its extension to the others parts of the country. This village wants to be a part of labeling to stimulate the creativity of artisans and make them live their trades. It is an example of intangible heritage in general and craftsmanship especially with tourist offers varied and of good quality.

All facilities and services that will be implemented will enable artisans and local people live their jobs and economic benefits, social and cultural of their intangible heritage.

Keywords

Intangible heritage, craftsmanship, skills, enhancement, transmission, crafts, labeling, craft village.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

AFP : Assemblée Parlementaire de la Francophonie
AFC CET: Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Tchad
AFDET : Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique
ANDA: Agence Nationale de Développement de l'Artisanat
APDA : Agence Nationale pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
APIIT : Association pour la Promotion de Inventions et Innovations au Tchad
ATFC : Association Tchadienne de la Filière Cuir
BM : Brevet de maîtrise
BMS : Brevet de Maîtrise Supérieur
BTM : Brevet Technique de Métiers.
CA : Chiffre d'Affaire
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel
CEEAC: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CENSAD: Comité des États sahélo-sahariens
CM : Chambre de Métiers
CNF : Campus Numérique Francophone
CODEPA: Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain
DA : Direction de l'Artisanat
DSRP: Document sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FENAT: Fédération Nationale des Artisans du Tchad
FONAP : Fond National d'Appui à la Formation Professionnel
IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire
JNPA: Journée Nationale pour la Promotion de l'Artisanat
MGF: Mutilations Génitales Féminines
ONU: Organisation des Nations Unies
OAPI: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF : organisation Internationale de la Francophonie
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisations Professionnelles Artisanales

PCI : Patrimoine Culturel Immatériel

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

RGPH 2 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SCA : Stratégie de Croissance Accélérée

SNRP : Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UA : Union Africaine

UEMOA: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UGFPA: Union des Groupements des Femmes pour la Promotion de l'Artisanat

UNCM : Union Nationale des Chambres de Métiers

UNDP: United Nations Development Programme (Programme des Nations Unies pour le Développement)

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Table des matières

Remerciements	ii
Dédicace.....	iii
Résumé	iv
Abstract	v
Introduction.....	4
Chapitre I Problématique dans le cadre du projet professionnel.....	6
I Présentation du Tchad.....	6
I.1 Situation géographique	6
I.2 État des lieux et contexte politico-administratif.....	9
I.3 Justification du choix de la thématique.....	11
I.4 Hypothèses	12
I.5 Cadre juridique et institutionnel	12
II Le patrimoine culturel du Tchad.....	14
II.1 Les enjeux du patrimoine immatériel: le savoir-faire artisanal	14
II.2 Valeur culturelle et sociale du patrimoine	16
Chapitre II Cadre théorique (Revue de littérature).....	18
II.1 Le patrimoine culturel immatériel.....	18
II.2 L'entreprise artisanale et ses caractéristiques.....	20
II.3 Les principaux avantages d'une entreprise artisanale.....	21
II.4 L'artisanat au Sénégal.....	23
II.4.1 L'évolution de la filière de 1992-2004.....	23
II.4.2 L'artisanat en chiffre.....	23
II.4.3 Le cadre institutionnel	24
II.4.4 Les difficultés rencontrées par les unités artisanales.....	25
II.4.5 La situation des organisations professionnelles artisanales (OPA).....	26
II.5 Qu'en est-il du secteur artisanal au Tchad ?	26
II.6 Les opportunités pour le développement de l'artisanat tchadien.....	28
Chapitre III Cadre méthodologique de la recherche	29

III.1 Collecte des sources documentaires.....	29
III.2 Mission de terrain (rapport de stage).....	30
III.2.1 Présentation de la structure d'accueil	30
III.2.2 L'expérience du stage	31
III.3 Perspective espérée au Tchad.....	34
Chapitre IV Proposition de projet de création d'un village artisanal	35
IV. 1 Description du projet	35
IV.1.1 Les composantes du village artisanal	36
IV.1.2 Contexte et justification du village artisanal	36
IV.1.3 Cadre stratégique d'intervention (objectifs poursuivis)	38
IV.2 Impacts du projet	39
IV.3 Organigramme du village	40
IV.3.1 Les pôles d'activités.....	40
IV.3.2 Explication des rôles des différents services	40
IV.4 Faisabilité du projet.....	42
IV.4.1 Les ressources humaines	42
IV.4.2 Les ressources matérielles	42
IV.5 Organisation du village	42
IV.6 Facteurs de praticabilité et de pérennité du projet	43
IV.7 Stratégie de communication.....	43
IV.8 Possibles entraves ou risques de réalisation du projet	44
IV.9 Sources de financement	44
IV.10 Budget prévisionnel	45
IV.11 Plan de financement	46
IV.12 Étapes de mise en œuvre des activités (chronogramme des activités)	47
IV.12 Suivi et évaluation.....	48
IV.12.1 Méthodologie de suivi	48
V. Conclusion	49
Annexes.....	1

Introduction

Le patrimoine immatériel tchadien est riche et varié; cependant, en tenant compte du temps et de la carence en documentation, nous limitons notre champ d'étude au savoir-faire lié à l'artisanat.

L'idée de créer un village artisanal est née de la constatation que « *les savoirs traditionnels ont disparu ou survivent partiellement* ³ » et de l'évolution des artisans Tchadiens de manière informelle, ce qui ne favorise pas le plein épanouissement du secteur. Le projet de création de ce village se veut d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de promotion de l'artisanat à travers le renforcement des capacités, son organisation, la promotion et le suivi des produits artisanaux afin de générer des revenus et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Ce projet ambitionne essentiellement la mise en place d'une structure adaptée afin d'offrir de produits artisanaux de qualité et variés au public tant national qu'international. Sa mise en œuvre va nécessiter l'implication de tous les acteurs du secteur artisanal et des populations locales, nationales et des partenaires étrangers. Les produits artisanaux sont des biens de consommations accessibles à tous ou presque et à des prix abordables. Pourtant, de nombreuses populations sont restées ignorantes de ce secteur. Le choix de la thématique se fonde en partie sur des raisons objectives suivantes :

- Les entreprises artisanales génèrent une valeur ajoutée au produit intérieur brut et contribuent à l'enrichissement d'un pays.
- L'artisanat crée des emplois durables. Étant donné que les pouvoirs publics œuvrent pour la lutte contre la pauvreté à travers la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), ce secteur est l'une des solutions efficaces pour atteindre cette préoccupation. Les entreprises artisanales prennent donc en charge ce souci et participent à la lutte contre le chômage et par conséquent, contribuent à la réduction de la pauvreté.
- Ces entreprises valorisent le savoir-faire traditionnel local en voie de disparition face à l'affluence des produits venant de l'extérieur.

C'est dans la perspective de valoriser le patrimoine culturel immatériel (PCI) et particulièrement de redonner une image plus positive et durable au « savoir-faire lié à l'artisanat » que nous avons choisi de proposer un projet de création d'un village artisanal pilote. Cela nous a amené à établir une méthodologie

³ Patrimoine francophone : développement, tourisme et protection du patrimoine culturel, Université Senghor, Actes du séminaire de Praia (Cap-Vert) et Dakar (Sénégal) du 17-20 décembre 1996, p41.

de travail dont le contenu s'appuie sur une recherche documentaire (cela a permis de dresser la bibliographie) et l'expérience acquise lors de notre stage de mise en situation professionnelle. Pour mieux cerner et nous imprégner de la réalité du milieu artisanal, nous avons eu à effectuer une descente sur le terrain dans le village artisanal de Soumbédioune à Dakar au Sénégal et nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec certains artisans. Des échanges enrichissants avec certains collègues autour de la thématique ont également contribué à façonner notre méthodologie de travail.

Ce mémoire est structuré en trois grandes parties subdivisées en quatre chapitres. La première partie comprend les deux premiers chapitres (la problématique et le cadre théorique ou la revue de littérature) ; la deuxième partie est consacrée au chapitre trois c'est-à-dire la méthodologie de recherche et la troisième partie (quatrième chapitre) est réservée à la proposition du projet.

- Dans le chapitre qui traite de la problématique, nous présentons le Tchad en faisant une analyse de l'état des lieux actuel par rapport au patrimoine immatériel et présentons le contexte politico-administratif du pays. Nous expliquons également dans ce chapitre les éléments qui déterminent et justifient le choix de notre thématique tout en exposant l'environnement ou le cadre juridique propice à la réalisation de ce projet. Il s'agit dans cette partie de montrer les enjeux du patrimoine culturel immatériel dans notre pays (Tchad) notamment ses différentes valeurs, les écueils qui se posent à son envol pour une intervention efficace dans ce domaine.
- Le second chapitre est consacré à l'ensemble des travaux scientifiques tels que les livres, mémoires, revues, articles et web graphie (documents consultés sur internet) consultés qui ont conduit à la conception de notre bibliographie. Dans ce cadre théorique nous abordons de manière critique, les différents concepts et pensées analysés par les auteurs des ouvrages consultés qui ont trait à notre thème de recherche.
- Le troisième chapitre quant à lui s'intéresse au cadre méthodologique de notre recherche. Il est question ici des outils utilisés tels que les collectes des sources documentaires, les entretiens réalisés et les acquis de notre mission de terrain (stage de mise en situation professionnel) que nous avons intégré dans notre projet de création d'un village artisanal.
- Enfin, au regard de toutes ces situations, nous terminons notre travail en proposant dans le dernier chapitre un projet dont son ossature est développée dans cette partie. Des annexes viennent mettre terme à notre travail.

Chapitre I Problématique dans le cadre du projet professionnel

En cette ère de la mondialisation où le développement passe par le pluralisme économique de tous les domaines, il existe des secteurs culturels qui sont restés en marge. L'artisanat, un des maillons du savoir-faire est à intégrer dans tout processus de développement local. Le développement par la culture consiste aussi à construire, à établir et à bâtir un artisanat qui amène avec lui des populations locales à bénéficier des retombées de leur patrimoine. Il permet également de donner une image positive du territoire national tout en visant à répondre aux besoins du marché; c'est pourquoi, il constitue la locomotive réelle du savoir-faire. Seulement, l'importation massive des produits culturels étrangers devient un souci majeur du fait qu'il ne laisse pas de place à la création locale pourtant indispensable à la préservation et à la valorisation de l'identité culturelle nationale. Toutefois, il existe bien entendu une offre locale correspondant aux besoins culturels des populations: l'artisanat. Une offre qui se définit selon les types d'activités et qui mérite bien d'être soutenue à travers des structures et infrastructures locales adéquates pour un développement économique durable.

I Présentation du Tchad

I.1 Situation géographique

Le Tchad est un pays sahélo-saharien situé au cœur du continent africain. Le pays est circonscrit entre les 8^{ème} et 24^{ème} degré de latitude Nord et les 13^{ème} et 24^{ème} degré de longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 1.284.000 Km² avec six (6) pays limitrophes dont la Libye au Nord, la République centrafricaine au Sud, le Soudan à l'Est, et le Cameroun, le Nigéria et le Niger à l'Ouest. Ce pays totalement enclavé a pour capitale N'Djamena. On distingue au Tchad un climat tropical à deux saisons notamment une saison pluvieuse et une saison sèche.

Figure 1 : Carte du Tchad



Légende :

- Capitale
- Villes secondaires

Source: Google http://www.afriqueplanete.com/Tchad/carte_Tchad.htm
Consulté le 02 février 2013

Avec les travaux de fouilles archéologiques et l'évolution de la technique des fouilles, le monde va découvrir avec le temps cette richesse. Cette affirmation est autant claire que le Tchad est devenu le berceau de l'humanité avec la découverte du plus vieux ancêtre de l'Homme (*sahelanthropus tchadensis*) qui vivait dans les lisières des forêts se trouvant au bord du Lac Tchad) nommé Toumaï⁴.

Il a accédé à son indépendance le 11 août 1960 mais son développement a été compromis par une succession de crises politico-militaires qui ont eu un effet néfaste sur sa force économique, sociale et culturelle. La culture et particulièrement l'artisanat est par conséquent affecté par le regard des pouvoirs publics sur d'autres priorités notamment la gestion des crises politiques. Le système politique du Tchad est régi par la Constitution de 1996 qui fut modifiée en 2005. Sur le plan administratif, le pays connaît un nouveau découpage: il compte vingt et deux (22) régions dont N'Djamena la capitale, soixante et un (61) départements et trois cent quarante huit (348) sous-préfectures. La population tchadienne très dispersée et inégalement répartie sur l'ensemble du territoire est estimée à 11.039.871 d'habitants selon les résultats du deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) de 2009.

Par ailleurs, une prise de conscience de l'importance de la culture a permis aux autorités locales de poser des fondements juridiques nécessaires à la promotion et à la valorisation du secteur culturel et artisanal. Il s'agit de l'adhésion du Tchad à des organisations internationales, régionales, sous régionales, artisanales et économiques dont:

- l'ONU
- l'UNESCO
- l'Union africaine (UA)
- le Comité des États sahélo-sahariens (CENSAD)
- l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
- le Comité de coordination pour le développement et la promotion de l'artisanat Africain (CODEPA)
- l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC)
- la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

⁴ Toumaï signifie « espoir de vie » en Gorane, une des langues locales au Tchad. Il a été découvert en 2001 et il est le plus ancien hominidé (âgé de plus de 6.5 millions d'années) proche de l'Homme découvert jusqu'à nos jours.

I.2 État des lieux et contexte politico-administratif

La compréhension de la situation dans laquelle se trouve le patrimoine immatériel au Tchad de nos jours, nécessite un état de lieux. Le patrimoine immatériel est vivant et fait partie intégrante de la culture tchadienne. Il se traduit par une diversité culturelle qui se présente sous plusieurs types dont des langues, des coutumes ou traditions, des expressions orales, des mœurs, des danses, des savoirs et savoir-faire. Cependant, nous constatons que cette variété de traditions qui a façonné la société tchadienne, est de plus en plus influencée par une modernisation sans cesse grandissante. Une modernisation qui est de moins en moins adaptée aux réalités africaines et qui n'est pas à la portée de tous.

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 dans son article 2 définit le patrimoine immatériel comme étant l'ensemble des *pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire –ainsi que les instruments, objets artefacts et espaces culturels qui leur sont associés– et que les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le patrimoine, tel qu'il est défini, se manifeste dans:*

- *les traditions et expressions orales,*
- *les arts du spectacle, les pratiques sociales,*
- *rituels et événements festifs,*
- *les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers*
- *les savoir-faire liés à l'artisanat⁵.*

En effet, ce patrimoine tel que défini par la convention est le symbole de l'identité culturelle d'un peuple et de son génie propre; une identité qui traverse les temps et « *se renouvelle sans cesse⁶* ». Au Tchad, le potentiel culturel est ignoré et pendant longtemps, la culture est restée en marge des politiques publiques. Cette situation se justifie par le fait que la culture est pendant longtemps passée entre les mains de quelques ministères (jeunesse et sport) car « *il n'existe un véritable ministère de la culture que depuis*

⁵ Cf. Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 donne une définition dynamique et précise au patrimoine culturel immatériel.

⁶ Le patrimoine représente le passé; le présent y apporte sa contribution à travers les créations pour constituer celui de demain et ainsi s'ajouter au patrimoine d'hier.

2009»⁷. Il en est de même du secteur artisanal qui est enfin doté de son propre ministère dénommé ministère du tourisme et de l'artisanat.

La création d'un tel ministère est essentielle pour le développement de la culture étant donné que le pays renferme une pluralité de communautés et 131 langues⁸. Chaque communauté a des contes, des légendes, des proverbes, des langues, des danses, des connaissances et un savoir-faire artisanal qui témoignent de sa richesse et de sa diversité culturelle. La valorisation de cette richesse culturelle renforcerait sa dimension culturelle et traduirait la priorité accordée à l'identité culturelle.

Il convient de noter que nonobstant la percée du secteur pétrolier, cela n'a pratiquement pas changé les conditions de vie de la population tchadienne qui demeure pauvre majoritairement pauvre. Pourtant, le gouvernement du Tchad a axé sa politique et sa stratégie de développement surtout sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Tchad reste parmi les pays les plus pauvres du monde (classé au 184^{ème} rang mondial sur 186 selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2012). Environ 54% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1 dollar par jour⁹. Cette situation s'expliquerait en partie par le fait qu'une très grande partie des citoyens est sans emplois et malgré cela, le pays est soumis à une augmentation continue de sa population. Selon les résultats du deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) de 2009, le nombre de la population tchadienne a presque doublé; elle est estimée à 11 039 871 habitants en 2009 contre 6 279 931 en 1993 dont 3 265 565 femmes, soit environ 52 % de la population¹⁰.

Dans un contexte économique international où « l'économie de la connaissance et de la créativité » est un des piliers essentiels pour un développement économique durable de l'humanité, nous nous posons les questions de savoir quel est l'importance et le rôle de la culture et singulièrement du secteur artisanal dans l'économie tchadienne ? Comment l'artisanat peut-il se tailler une place dans un marché très compétitif ? Nous sommes amenés à la réflexion que quelles que soient les activités culturelles envisagées, elles sont

⁷ Information donnée par Mr Bouzabo PACTHILLI représentant le Tchad lors de la réunion de la commission éducation et affaires culturelles, Québec 30-31 janvier 2011.

⁸ D'après la source: Carte linguistique : http://www.muturzikin.com/carte_Safrique/27.htm, consultée en date du 02 février 2013, il existe 131 langues vivantes au Tchad et 2 langues disparues notamment le Horo ou Hor et le Muskum (Muzgum).

⁹ Rapport sur le développement humain 2013 du Programme des Nations Unies pour le Développement. L'essor du sud : Le progrès humain dans un monde diversifié, source : <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/TCD.html> consulté le 05 avril 2013

¹⁰ [http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/HRI.CORE.1.Add.88.Fr?Opendocumen](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/HRI.CORE.1.Add.88.Fr?Opendocumen) consulté le 24 mars 2013. Le RGPH n'a pas été fait sur toute l'étendue du territoire national car 6 cantons du Logone oriental et 5 villages du canton Singnar dans le Ouaddai soit 1,4 % de la population totale n'a pas été recensée compte tenu de l'insécurité.

étroitement liées à la connaissance et aux besoins des populations d'avoir accès à des formes de socialisation et de « consommation » où les contenus et les valeurs « immatérielles » sont dominants. Le patrimoine culturel immatériel est un domaine énorme mais dont la plus grande partie est jusqu'à ce jour inexploitée.

Au Tchad, le patrimoine culturel immatériel et plus précisément le savoir-faire artisanal est une des richesses culturelles du pays, contribue à 15% au PIB et constitue une des sources de revenus très appréciable. L'artisanat est divisé en trois grandes unités ou sous groupes: l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. L'artisanat de production représente 42,7 % de la population artisanale et englobe entre autre les boulangers, les tailleurs, les menuisiers; l'artisanat de service représente 41,7% et regroupe les blanchisseurs, les mécaniciens auto, les peintres, les maçons, les électriciens et les plombiers et enfin l'artisanat d'art prend 15,6% et regroupe les bijoutiers, les teinturiers etc.¹¹ En tenant compte de la richesse et de l'ampleur de ce secteur, il est important de savoir les buts, les explications et les finalités qui ont orienté le choix de notre thème de recherche.

I.3 Justification du choix de la thématique

Le savoir-faire artisanal représente aujourd'hui un des enjeux du patrimoine culturel et plus particulièrement du patrimoine culturel immatériel et partant, contribue au développement durable. Or ce patrimoine a été traditionnellement considéré comme de simples faits de loisirs ou de divertissement. Pourtant, le patrimoine culturel immatériel joue un rôle très important dans le développement durable en ce sens que ce dernier est tout un ensemble de mode de vie; le patrimoine culturel immatériel est un acteur actif dans ce développement durable car il permet de transmettre et d'assurer la continuité des richesses culturelles. Ce secteur qui pourrait être un moyen de développement durable humain est encore très peu structuré et les artisans évoluent de manière informelle. On dénombre quatre (4) centres artisanaux dans tout le pays notamment à N'Djamena, Abéché, Moundou et Sarh tandis qu'il n'existe aucun village artisanal. L'artisanat au Tchad fait face à des situations très difficiles qui menacent son plein épanouissement. Plusieurs écueils se posent à sa valorisation. Il s'agit entre autres de:

¹¹ Propos de Dr Manasset GUEALBAYE, économiste et ancien ministre des finances du Tchad à l'occasion d'une conférence animée dans le cadre de la journée nationale de la promotion de l'artisanat, le dimanche 13 novembre 2011 à N'Djamena. Source : www.journaldutchad.com/article.php?aid=1540 (consulté le 11 décembre 2012).

- la connaissance insuffisante de l'artisanat,
- l'image dégradée de l'artisan,
- la pauvreté matérielle des artisans,
- la faiblesse des infrastructures de base,
- le manque de financement,
- la faible visibilité du secteur,
- le caractère lâche des regroupements, structures syndicales et corporations de métiers,
- la non disponibilité de sites aménagés pour les artisans,
- la difficulté d'accès aux marchés publics pour les artisans,
- le manque d'intérêt des médias locaux pour la promotion de l'artisanat local,
- l'éparpillement des artisans rendant ainsi difficiles les interventions directes des pouvoirs publics et le travail à plein temps.

Toutes ces entraves sont une menace au secteur artisanal qui, du point de vue culturel, représente l'emblème de l'identité du peuple tchadien.

Et pourtant, sur le plan économique, l'artisanat est une ressource potentielle non négligeable en ce sens qu'il est créateur d'emplois et d'activités et, par effets, induit à la réduction de la pauvreté. Il est un potentiel qui pourrait propulser le pays parmi les destinations les plus vues du tourisme mondial.

I.4 Hypothèses

- La mise en place d'une politique de structuration du secteur artisanal contribuerait à renforcer les capacités productives artisanales
- La création du village artisanal pourrait améliorer les conditions de travail des artisans.

I.5 Cadre juridique et institutionnel

Tout d'abord, la loi fondamentale du pays qu'est la Constitution, dans ses articles 33 et 34, stipule que : « *tout Tchadien a droit à la culture et l'État a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales des civilisations* », « *tout citoyen a droit à la création, à la protection et à la jouissance de ses œuvres intellectuelles et artistiques* ». L'État tchadien est garant de la protection et de la promotion de

patrimoine culturel. Dans l’alinéa 2 de l’article 34, il est fait mention que « *l’État assure la promotion et la protection du patrimoine culturel national ainsi que la production artistique et littéraire* ».

En matière d’artisanat, le Tchad a entrepris un certain nombre de réformes institutionnelles et légales suivant ses orientations. C’est dans cette perspective qu’un nouveau ministère, celui du développement touristique et de l’artisanat est créé. La protection du patrimoine au Tchad est régie par différents textes législatifs. Lors du conseil ordinaire des ministres du jeudi 27 octobre 2011 relatif à des projets de l’examen des textes, au titre du « *Ministère du Développement Touristique et de l’Artisanat, un projet de lois portant création d’une Agence Nationale de Développement de l’Artisanat (ANDA) a été examiné. Le projet a été également adopté*¹² ». Un autre décret n° 863 du 17 novembre 2010 a institué la Journée Nationale pour la Promotion de l’Artisanat tchadien¹³. Le Tchad est également membre du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l’Artisanat Africain (CODEPA). Toutes ces références nous laissent voir en filigrane les différentes orientations politiques en matière de promotion de l’artisanat. Mais toutes ces mesures ne semblent pas répondre aux défis posés aujourd’hui par le patrimoine culturel du Tchad car le chemin semble encore long avant que le patrimoine légué par les ancêtres soit correctement pris en charge.

Le Tchad est membre de l’UNESCO depuis le 19 décembre 1960. Il a aussi ratifié un certain nombre de conventions et chartes qui lui permettent d’être en conformité avec la réglementation internationale. Selon la lettre d’information de la commission nationale tchadienne pour l’UNESCO portant paiement des arriérés des contributions dues aux fonds du patrimoine mondial de l’UNESCO, de 1990 à 2009, le pays a ratifié six (6) conventions. Le tableau¹⁴ suivant présente les conventions, les dates de dépôt ainsi que le type d’instrument ratifiées par le Tchad dans le cadre du patrimoine culturel.

¹² Compte-rendu du conseil ordinaire des ministres tenu le jeudi 27 octobre 2011 portant examens des textes de sept (7) départements dont le ministère du développement touristique et de l’artisanat. Voir en annexe

¹³ Ce décret est institué par Idriss Déby ITNO, président de la République du Tchad lors de sa visite le 24 novembre 2010 à une exposition artisanale au ministère des affaires étrangères, de l’intégration africaine et de la coopération internationale.

¹⁴ Note de la commission nationale tchadienne pour l’UNESCO n° 024/PR/PM/MEN/CNTU/SSG/09 adressée au Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pour paiement par le Tchad des arriérés des contributions dues aux fonds du Patrimoine national de l’UNESCO.

Tableau 1: Conventions sur le patrimoine culturel ratifiées par le Tchad

Conventions	Date de dépôt et type d'instrument
Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, 16 novembre 1972)	Ratifiée le 23 juin 1999
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, 17 octobre 2003)	Ratifiée le 17 juin 2008
Convention sur la protection et la promotion de la Diversité des Expressions culturelles (Paris, 20 octobre 2005)	Ratifiée le 17 juin 2008
Convention sur la protection des biens culturels en cas de conflits armés (La Haye, 14 mai 1954)	Ratifiée le 17 juin 2008

Source : Extrait de la lettre d'information de la commission nationale tchadienne pour l'UNESCO portant paiement des arriérés des contributions dues aux fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, de 1990 à 2009

II Le patrimoine culturel du Tchad

Le pays dispose d'une variété de patrimoine culturel matériel, immatériel et naturel à travers lesquels les populations tirent une grande partie de leur histoire. Cet ensemble de richesses qui joue un rôle de régulateur socioculturel et économique de premier plan, est confronté à divers problèmes majeurs qu'il convient d'énumérer et de résoudre.

II.1 Les enjeux du patrimoine immatériel: le savoir-faire artisanal

« Toute culture représente un ensemble de valeurs unique et irremplaçable puisque c'est par ses traditions et ses formes d'expression que chaque peuple peut manifester de la façon la plus accomplie sa présence dans le monde »¹⁵.

Le pays compte plus d'une centaine de communautés qui ont légué de précieux héritages naturel, culturel, architectural et historique que le pays a du mal à conserver et faire perdurer actuellement. Toutes ces richesses constituent le patrimoine matériel et immatériel du pays et jouent un rôle fondamental dans la contribution au développement durable. Malgré cela, le patrimoine matériel et immatériel restent un secteur

¹⁵ UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982, Article 1

« ignoré et méconnu » même par les « cadres du département » et cela se traduit par la non documentation du patrimoine culturel car « *il n' y a pas à ce jour un travail de collecte, d'inventaire, de répertoire et de préservation dans le domaine du patrimoine qui a été fait et rendu public* »¹⁶ au Tchad. Or l'inventaire est un outil de connaissance et de gestion du patrimoine. Il permet de mieux connaître le patrimoine et de découvrir des pratiques du patrimoine culturel immatériel qui passe généralement inaperçu. L'inventaire permet de connaître également les différents types de patrimoine afin de mieux le gérer; c'est pourquoi il est dans l'intérêt de tout pays de faire l'inventaire de son patrimoine culturel.

L'artisanat constitue un secteur d'activités important dans l'économie tchadienne du fait de sa participation à l'évolution nationale par son rôle économique, social et culturel. Dans le cadre de son fonctionnement et de son activité, il a des répercussions sur la société tchadienne. Sur le plan économique, l'artisanat est une ressource potentielle non négligeable. Les entreprises artisanales ne pourvoient pas seulement d'emplois en faisant travailler une main d'œuvre artisanale constituée des hommes et des femmes, elles sont également créatrices des activités. Au Tchad, ce secteur « *occupe 70 % de la population active et son apport à l'économie tchadienne représente 15% du PIB* »¹⁷. Il participe efficacement à la réduction de la pauvreté au Tchad en ce sens que, « *une centaine d'emplois est créée chaque année et sur le plan de l'insertion professionnelle, plus de 1.000 apprentis sont formés dont 80% sont embauchés et il apporte une contribution de l'ordre de 3 milliards de Frs Cfa soit plus de 1% des recettes fiscales non pétrolières* »¹⁸, ce qui est une valeur ajoutée non négligeable au produit national brut (PNB) du pays. Le secteur artisanal représente ainsi un facteur important dans la lutte contre la pauvreté, par sa contribution à l'économie de familles et à l'économie nationale. Il permet en outre à travers les différents corps de métiers de ce secteur la valorisation de certaines matières premières et des personnes qui exercent ces métiers tout en satisfaisant les besoins en biens et services de la majorité tchadienne pauvre.

¹⁶ Source : assemblée parlementaire de la Francophonie (AFP) /Section tchadienne : Débats sur la diversité culturelle, Québec 02-03 février 2011.

¹⁷ Propos de Mr Mahamat Ramadan, responsable du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement Artisanal de N'Djamena (CFPPA) lors d'une conférence-débat sur le thème « l'artisanat, porte d'entrée de l'innovation et du développement technologique au Tchad », à l'occasion du 1^{er} salon de l'artisanat et de l'invention au Tchad tenu à N'Djamena du 22-25 juin 2005. Extrait du rapport final de l'association pour la promotion des inventions et innovations au Tchad; p14.

¹⁸ Dr Manasset GUEALBAYE lors d'une conférence-débat de la Journée nationale pour la promotion de l'artisanat au Tchad dont la première édition en 2011.

II.2 Valeur culturelle et sociale du patrimoine

Sur le plan socioculturel, l'acculturation galopante des nouvelles générations a des répercussions négatives en termes de stabilité et de cohésion sociale. Cela se traduit en partie par une perte de valeur des biens de consommation et de service produits localement face aux produits importés. Face à cette situation, l'utilisation de toutes formes d'expressions artistiques et culturelles locales serait une condition *sine qua none* dans la lutte contre le phénomène de l'acculturation; une lutte qui passe aussi par la valorisation systématique de l'identité culturelle, du savoir-faire et du patrimoine immatériel en général. Le patrimoine culturel est produit et porté par des personnes qui sont au centre de ce patrimoine. Il se transmet et est en perpétuel transformation. Le développement croissant des activités comme les fêtes, les festivals, la musique, le savoir-faire artisanal, les danses sont des occasions qui favorisent la diversité culturelle. En outre, la valorisation et la diffusion du savoir-faire traditionnel ainsi que la participation des citoyens à une même dynamique culturelle est un apport important au développement de la conscience d'appartenance à un même peuple. C'est un facteur d'intégration, de fierté, d'auto-estime, d'unité et de lien de communautés surtout nationales.

II.3 Défi à l'évolution du patrimoine culturel

Comment donc valoriser l'artisanat au Tchad ? Quelles politiques mettre en œuvre au plan local, national et international pour atteindre cet objectif ? Comment reconnaître et distinguer parmi les détenteurs du secteur artisanal des personnes dignes d'avoir le mérite d'artisans? Ces interrogations nous amène à comprendre que la tâche première consistera à dresser une liste rigoureuse des artisans en vue de leur offrir un cadre de travail de qualité. De tout ce qui précède, nous relevons que le secteur artisanal est confronté à un défi qui ne permet pas son plein épanouissement tant culturel qu'économique. Un défi causé surtout en grande partie par l'évolution informelle des entreprises artisanales et ne favorisant pas la promotion des artisans ainsi que leur développement économique et partant, la réduction de la pauvreté en général. L'artisanat, secteur complémentaire de l'industrie culturelle, connaît aujourd'hui un dynamisme nouveau avec l'essor du tourisme. Malgré les difficultés évoquées ci-haut, les nouvelles structures mises en place par le gouvernement tchadien entreprennent de faire jouer à ce secteur son rôle de régulateur socio-économique.

C'est pourquoi, pour remédier à cette situation et dynamiser ce secteur, il est souhaitable de créer d'une structure avec autant d'infrastructures possibles regroupant d'artisans de divers corps de métiers en vue de

la mise en valeur et la transmission de ce savoir-faire. Une structure qui misera sur la belle sélection c'est-à-dire la qualité des produits et la reconnaissance de l'artisan à travers une labellisation; ce qui permettra d'accroître un artisanat dynamique. Il est également à relever que le manque de cadre réglementaire spécifique à l'artisanat est une entrave au plein essor du secteur. Pour ce faire, « *ce qui est très important, il nous faut l'élaboration d'un code de l'artisanat au Tchad* »¹⁹.

¹⁹ Cf. note de bas de page précédente.

Chapitre II Cadre théorique (Revue de littérature)

Cette partie traitera de manière analytique et critique les notions clés liées à notre thématique en nous appuyant sur des ouvrages généraux et spécifiques consultés à cet effet. Il s'agira ici de parler d'abord du patrimoine culturel immatériel, ensuite nous nous intéresserons à la clarification de la notion d'artisan et les caractéristiques de l'entreprise artisanale ainsi que les avantages liés à l'artisanat.

II.1 Le patrimoine culturel immatériel

Selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 dans son article 2, le patrimoine immatériel est défini comme étant l'ensemble des « *pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine* ».

Trois concepts sont inhérents à cette définition:

- les “droits de l'homme” qui doivent être une réalité plutôt que d'être simplement « évoqués » afin de pouvoir résoudre les litiges éventuels tant au niveau national qu'au niveau international,
- le “respect mutuel” entre communautés, groupes et individus surtout à travers l'équité et l'épanouissement des multiples coutumes culturelles
- et le concept de “développement durable” qui a pour objectif de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs* »²⁰ .

La reconnaissance du patrimoine culturel immatériel selon les termes de la convention n'est pas de prime à bord facile à partir du moment où il existe un lien étroit entre le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel. Un lien qui se traduit par la « matérialisation » du patrimoine immatériel et une sorte de symbiose entre le matériel et l'immatériel. Le premier est souvent la représentation de l'autre. Dans la

²⁰ Définition donnée par Gro Harlem BRUNDLAND, 1987.

plupart des cas, les deux domaines ne sont pas distinctifs: c'est par exemple le cas des objets d'artisanat tels que les objets sculptés ou les masques qui sont en fait matériels mais dont le savoir-faire, les connaissances et les sensations par rapport à leur fabrication relèvent du domaine de l'immatériel. C'est le lieu de dire que « *le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel sont les deux facettes d'une même réalité et sont étroitement imbriqués* »²¹ car avant de prendre la forme matérielle, le patrimoine immatériel découle soit d'une idée fixe ou soit des systèmes de croyance ou de pensée. La convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (2003) de l'UNESCO donne ainsi une définition dynamique au patrimoine immatériel en ce sens qu'elle n'exclut pas le lien entre le patrimoine immatériel et le patrimoine matériel. Le patrimoine immatériel devient dès lors le « cadre » dans lequel le patrimoine matériel se configure, trouve son plein sens ainsi que toute sa valeur.

Il est également des circonstances où il est difficile de reconnaître le patrimoine immatériel si l'on s'en tient aux termes de la convention. Certaines expressions telles que les contes, les proverbes et les légendes appartiennent au patrimoine culturel immatériel alors que la langue par laquelle ces expressions sont utilisées ne l'est pas forcément même si la convention précise que « *les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine immatériel* »²² font partie du patrimoine immatériel. Ici, la langue est considérée seulement que lorsqu'elle est un vecteur du patrimoine culturel immatériel c'est-à-dire que lorsqu'elle est employée pour véhiculer des pratiques. Elle est pour ainsi dire, pas totalement exclue ni totalement incluse.

Parlant des droits de l'homme, l'UNESCO est contre les pratiques qui sont en contradiction avec les principes de droits de l'homme. Parmi celles défendues par l'UNESCO, nous citons l'esclavage, la torture, l'apartheid, l'infanticide et les mutilations génitales féminines (MGF). Cependant, les critères évoqués par la convention font l'objet de controverses étant donné qu'ils sont soit illégitimes ou soit non conformes aux principes d'équité. Il apparaît ainsi difficile de déterminer avec exactitude « *ce qui entre ou non dans la catégorie du patrimoine culturel selon les termes de la Convention* »²³.

La notion de développement durable apparaît pour la première fois dans une convention internationale. Or, le patrimoine culturel immatériel est évidemment l'une des voies pour parvenir à un développement

²¹ Il est difficile de vouloir parler du patrimoine matériel sans pour autant évoquer son aspect immatériel. Les deux notions vont de pair car tout type de patrimoine matériel est au préalable une manifestation d'un savoir-faire « intangible » quelconque.

²² Mounir BOUCHENAKI, 2004. « Visages et visions de Immatériel », in *Museum International* n° 221-222 UNESCO, p72.

²³ Idem

équitable, harmonieux et durable. La durabilité du développement suppose la participation et l'implication du citoyen dans la vie sociale, culturelle, économique et politique du pays ainsi que la génération future. Cependant, nous constatons amèrement que, dans la plupart des pays africains, on ne sent pas d'emblée l'intérêt accordé à la culture dans le processus de développement alors que la culture est quelque chose qui se vend facilement. C'est dire que la culture n'est pas le " parent pauvre " du développement; elle est pratiquement un pôle d'attraction économique et financière. Ce développement qui, à priori n'est pas un processus naturel, doit être promu et/ou provoqué par les autorités locales dans le respect de l'utilisation et la gestion des ressources naturelles mais également par la reconnaissance des ressources dans les savoirs humains en vue de les valoriser. Dans le cas de la présente convention, le critère de « durabilité » pose un certain nombre de problèmes: tout d'abord, c'est effectivement parce que le patrimoine culturel immatériel fait face à des menaces dangereuses de sa disparition qu'il a fallu une intervention tant nationale que mondiale. Or si les traditions et savoir-faire sont menacés de disparition, c'est qu'elles ne font pas preuve de durabilité! C'est dans ce sens que la durabilité du patrimoine culturel immatériel devrait constituer une exigence préalable du fait de sa délicatesse car elle est un « *idéal à atteindre plutôt qu'une condition préalable à l'action* » (Mounir BOUCHENAKI, -2004-, p73).

Le patrimoine culturel immatériel tel que défini par la Convention, se manifeste également dans « les savoir-faire liés à l'artisanat. »: un savoir-faire dont la logique voudrait sa transmission (qu'il s'agisse de des techniques de fabrication ou des utilisations selon les types d'objets) aux générations à venir. L'emploi du terme « sauvegarde » dans la Convention traduit l'idée de transmission et de revitalisation du patrimoine immatériel. Le savoir-faire est défini comme *étant « l'ensemble des connaissances pratiques, techniques et commerciales acquises par une personne ou une entreprise »*²⁴. Il sera donc important de mettre en valeur ce savoir-faire artisanal à travers une structure appropriée qu'est l'entreprise artisanale.

II.2 L'entreprise artisanale et ses caractéristiques

L'artisanat est un secteur en pleine expansion et regroupe une variété de métiers qui évoluent en fonction de la créativité des artisans, une créativité due surtout aux compétences et performances avérées de ces derniers. La notion d'artisanat ou d'entreprise artisanale conduit à des interrogations suivantes: quelles sont en effet les caractéristiques d'une entreprise artisanale? Quels sont les avantages qui proviennent de ce secteur ?

²⁴ Dictionnaire français Encarta 2008

La disposition d'une définition claire dans le domaine d'entreprise artisanale est d'une importance primordiale pour l'application d'une politique de promotion de l'artisanat. En France, une entreprise est dite artisanale lorsque : « *les personnes physiques et les personnes morales n'emploient pas plus de dix (10) salariés et exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en conseil d'Etat* »²⁵. Il découle de cette définition deux critères à prendre en considération dans l'entreprise artisanale: il y a d'un côté la question de la nature de l'activité et de l'autre celle de la taille des employés. De prime à bord, il ressort de cette définition qu'en France, pour qu'un établissement ait le statut d'entreprise artisanale, elle doit :

- exercer une activité manuelle d'artisanat de production, d'artisanat de service et d'artisanat d'art,
- être indépendante économiquement,
- être inscrite au registre des métiers,
- ne pas employer plus de dix personnes²⁶. Ce dernier critère qui relève du passé semble de nos jours dépassé car dans certains cas le nombre des employés peut dépasser le seuil indiqué (Christophe ESTAY & M'hamed MERDJI, 2001, pp19-21).

Dans une entreprise artisanale, les différents professionnels sont classés suivant leur qualification en trois catégories. Il s'agit du maître artisan, de l'artisan et du compagnon. Les critères de qualification à ces titres relèvent des institutions en charge de l'artisanat et peuvent varier d'un pays à un autre. Qu'il s'agisse du maître artisan, de l'artisan ou du compagnon qui exerce cette profession d'artisan, chacun tire de ce métier des avantages personnels qu'il convient de relever.

II. 3 Les principaux avantages d'une entreprise artisanale

En nous référant à l'ouvrage écrit par Christophe ESTAY & M'hamed MERDJI²⁷, nous notons que les avantages qui relèvent d'entreprises artisanales peuvent être regroupés en deux grands groupes. Il y a d'une part, les avantages personnels et d'autres parts les avantages légaux.

²⁵ Cette définition est donnée par la Loi française n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

²⁶ Cf. note de bas de page précédente

²⁷ Voir la bibliographie

Pour ce qui est des avantages dits personnels, l'artisan ne se sent pas contraint dans l'exercice de sa profession car il « *dispose d'une grande liberté dans son travail* ». Cette liberté est notoire surtout dans ses rapports avec sa clientèle. L'artisan n'a, pour ainsi dire, pas de comptes à rendre à une tierce personne; il « *devient son propre patron* ». Il bénéficie également des avantages par rapport aux horaires de travail. Etant donné que ce dernier travaille pour son propre compte, il n'est astreint à aucune pression en matière d'indicateurs de temps. Toutes fois, cette liberté dépend en grande partie « *du volume d'activités et de la demande* » dont il a la charge. Plus le volume d'activités et de la demande est grand, moins il dispose de temps libre. C'est généralement le cas pendant les périodes dites « *fastes* ».

Un autre avantage personnel de l'artisan, est celui de la reconnaissance. L'artisan à travers son métier a une facilité qui lui permet de nouer des relations avec ses acheteurs; c'est une relation qui est basée à priori sur le résultat d'un travail bien fait. Le rôle du client est important ici dans la mesure où « *le client satisfait devient prescripteur auprès d'amis et autres relations* ». Il porte en lui une source des clients éventuels et peut les référer à un artisan qui fait de bonnes prestations. L'artisan peut s'attirer autant de la clientèle par le canal du système de « *bouche à oreille* » et partant assurer la pérennité de son entreprise si sa clientèle est satisfaite du travail réalisé.

Le secteur artisanal est en pleine expansion en France. Il regroupe 920.000 entreprises qui emploient près de trois (3) millions de salariés soit 11% de la population active. Il est reparti en quatre (4) catégories à savoir le bâtiment, l'alimentation, la fabrication et les services. Selon la chambre de métiers et de l'artisanat de Grenoble, 250 métiers sont en constante évolution dans les quatre unités (bâtiments service, productions et alimentaire) qui constituent le secteur et contribuent à hauteur de 270 milliards d'euros au chiffre d'affaire (CA) annuel. On note un grand attrait vers la filière bâtiment avec (41%) artisans, production 21%, alimentaire 9% et services 2%²⁸. Tous les métiers sont mixtes et porteurs d'emplois notamment ceux du bâtiment, de l'alimentation, de réparation, du transport, nettoyage et traitements de déchets. Cependant, les métiers d'artisanat nécessitent un certain bagage intellectuel. L'artisanat propose en France tout un cursus qualifiant et évolutif avec des formations qui peuvent aboutir à des diplômes de l'éducation nationale ou soit à des titres de l'artisanat. Il s'agit entre autres des diplômes tel que le certificat d'aptitude professionnel (CAP), le bac Pro, le certificat technique de métiers (CTM), le brevet technique de métiers (BTM), le brevet de maîtrise (BM) et le brevet de maîtrise supérieur (BMS). Les critères de

²⁸ Informations de la chambre des métiers et de l'artisanat en collaboration avec l'association française pour le développement de l'enseignement technique de Grenoble lors de la journée d'information sur les métiers de l'artisanat du mardi 27 janvier 2009. Source <http://www.afdet.org/> consulté le 01 février 2013.

classification et les attributions des titres des métiers d'artisanat peuvent varier d'un milieu à un autre suivant les réalités de chaque pays.

II.4 L'artisanat au Sénégal

La filière artisanale joue un rôle fondamental dans le processus de développement. Ce secteur constitue surtout une main d'œuvre importante pour les pauvres dans le milieu urbain. C'est également le cas au Sénégal où les enjeux politique et économique de ce secteur sont grands.

II.4.1 L'évolution de la filière de 1992-2004

Comme dans les autres pays, on dénombre également au Sénégal trois unités ou catégories artisanales. Ce sont : l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. En 1992, le secteur comptait 77 927 entreprises artisanales repartis en 111 corps de métiers et avec une forte concentration (51%) des unités artisanales à Dakar, Fatick et Diourbel. (Badara NDIAYE, 2008, p.7). Le potentiel artisanal sénégalais est important. Les tableaux suivants donnent les statistiques des entreprises artisanales ainsi que les sous-secteurs de la filière.

II.4.2 L'artisanat en chiffre

Tableau 2: Répartition des unités artisanales en 1992

Catégories	Nombre d'unités artisanales	Pourcentage
Artisanat de production	52 925	67.92%
Artisanat de service	14 826	19.02%
Artisanat d'art	10 176	13.06%

Tableau 3: Nombre d'entreprises artisanales par région²⁹

Région	Nombre d'entreprise
Dakar	20 705
Diourbel	7 800
Fatick	11 047
Kaolack	7 256
Kolda	7 443
Louga	3 315
Saint-Louis	5 594
Tambacounda	3 727
Thiès	4 287
Ziguinchor	6 753
Ensemble	77 927

Source : Issa BARO, juin 2004

Il ressort de ce tableau que les unités sont par ordre décroissant et qu'en 1992, c'était le secteur production qui accueillait le plus d'artisans, il « *était prédominant et représentait 3.5 fois l'artisanat de service et 5 fois celui de l'artisanat d'art* » (Badara NDIAYE, 2008, p.8). Les statistiques sont restées intactes depuis ce temps et ce n'est qu'en 2004 que les institutions qui s'occupent de l'artisanat ont procédé à un recensement par sondage pour l'actualisation des données. Les statistiques de 2004 donnent le résultat suivant : 125 000 unités artisanales et 120 corps de métiers. Ce résultat laisse entrevoir que ce secteur contribue efficacement sur le plan économique à la réduction des problèmes d'emplois au Sénégal. Car environ 2 000 000 de personnes vivent de l'artisanat avec un revenu estimé à 150 milliards de FCFA en 2004 et 180 milliards estimé en 2006. (Badara NDIAYE, 2008, p.9).

II.4.3 Le cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, le secteur artisanal est sous la tutelle d'un ministère qui a un champ d'action avec plusieurs niveaux d'encadrement allant du plan stratégique au plan opérationnel. Ainsi, le secteur est entouré d'un cadre institutionnel de prise en charge dont la direction de l'artisanat (DA), l'agence pour la promotion et le développement de l'artisanat (APDA), la chambre de métiers, l'union nationale des chambres de métiers (UNCM). Cependant, malgré la mise en place de ce cadre institutionnel et l'existence de nombreuses initiatives, ce secteur est loin d'être « décentralisé » compte tenu de l'absence d'une « lettre de politique sectorielle » ainsi que l'inexistence des textes partagés (bien qu'il existe la commission

²⁹ Rapport provisoire du ministère de la petite et moyenne entreprise, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance (sous la direction de Issa BARO), -juin 2004-, « Thème n° 5 microfinance et financement des PME et MPE », p12.

de qualification) qui définissent les modalités d'accès à des stratifications comme maître-artisan, compagnon ou artisan. C'est le lieu de dire avec Badara que « dans la majeure partie des cas, les maîtres-artisans sont définis à partir de critère de l'ancienneté ou de la propriété des ateliers ». Cette situation est un manque à gagner et ne favorise pas le partenariat avec les OPA et exerce des effets sur les OPA et les structures d'encadrement sus citées.

II.4.4 Les difficultés rencontrées par les unités artisanales

Les unités artisanales ont pendant longtemps fait l'objet de plusieurs obstacles. Toutefois, nous mentionnons qu'il s'agit ici des difficultés prises dans une fourchette de temps entre 1992 et 2006. Quelques facteurs ont contribué à l'accroissement des problèmes dont font face les unités artisanales. Les difficultés pour les entreprises artisanales sénégalaises sont marquées entre autres par :

- la dévaluation du FCFA, l'accroissement, des produits pétroliers, l'accroissement du nombre d'intermédiaires dans l'accès aux intrants, le coût à l'importation de plusieurs produits, les taxes locales, l'obsolescence des machines (Badara NDIAYE, 2004, p.10). Tous ces paramètres ont une influence sur le développement de l'artisanat et du coup affectent la rentabilité du secteur.
- Le mode d'approvisionnement en matières premières et matières d'œuvre qui dépend de la capacité à faire face aux besoins du maître chef propriétaire.
- La commercialisation dont l'écoulement des produits artisanaux ne se fait pas sans embûche à cause de la nature et la structure de la demande, la qualité des produits destinés uniquement au tourisme et à l'exportation, le pouvoir d'achat de la clientèle, la saisonnalité de certaines activités ou secteurs que conditionnent la demande et l'effort de promotion et de vente des produits artisanaux (Issa BARO, 2004, p.14).
- Le financement
- La faiblesse du design face à la concurrence sous-régionale de meilleure qualité
- Le fort taux d'analphabétisme chez les artisans et un faible taux de qualification < 5% (Issa BARO, 2004, p.9).

Aussi, nonobstant la prise en compte de l'artisanat dans trois grands instruments à savoir le document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), l'acte additionnel n°5/2001 de l'UEMOA relatif à la promotion de l'artisanat et la stratégie de croissance accélérée (SCA), les difficultés sont une réalité dans ce secteur.

II.4.5 La situation des organisations professionnelles artisanales (OPA)

L'existence des OPA au Sénégal n'est pas du coup une meilleure solution aux problèmes de développement des unités artisanales. Sur le plan organisationnel, les OPA évoluent « *en parallèle avec peu de dialogues et d'action de mutualisation* »³⁰. L'émergence des OPA dans les sous-secteurs tels que la menuiserie métallique, le bois, la confection et le bâtiment, est loin de résoudre les difficultés que rencontrent les unités artisanales étant donné qu'elles fonctionnent sans coopérative. Cette situation est surtout due aux faibles capacités institutionnelles, techniques et financières, aux difficultés d'accès au crédit, à un système d'apprentissage et de formation utile mais non organisé et non professionnalisé et à une absence de protection sociale de ces organisations. Dans la perspective de professionnalisation et de dynamisation des OPA, quelques pistes de réflexion sont envisageables :

- renforcer le rôle des chambres de métiers et des UNCM,
- aller vers la création d'un Fonds D'appui à l'Artisanat (FONDA),
- systématiser la professionnalisation des OPA,
- intégrer les enjeux de cohérence dans la politique sectorielle nationale et en tenir compte dans les politiques communautaires,
- mettre en place un cadre permanent de concertation État-OPA-société civile,
- fédérer les OPA en grandes familles d'acteurs,
- révision de certaines dispositions notamment la loi 77-92 du 10 avril 1977 portant création des Chambres de Métiers et l'UNCM et son décret d'application le n° 92-1192 du 19 avril 1992; le décret n° 87-1275 relatif au statut d'entreprise artisanale, tenant compte de la Charte des PME,
- protection sociale des artisans (Badara NDIAYE p.15-17).

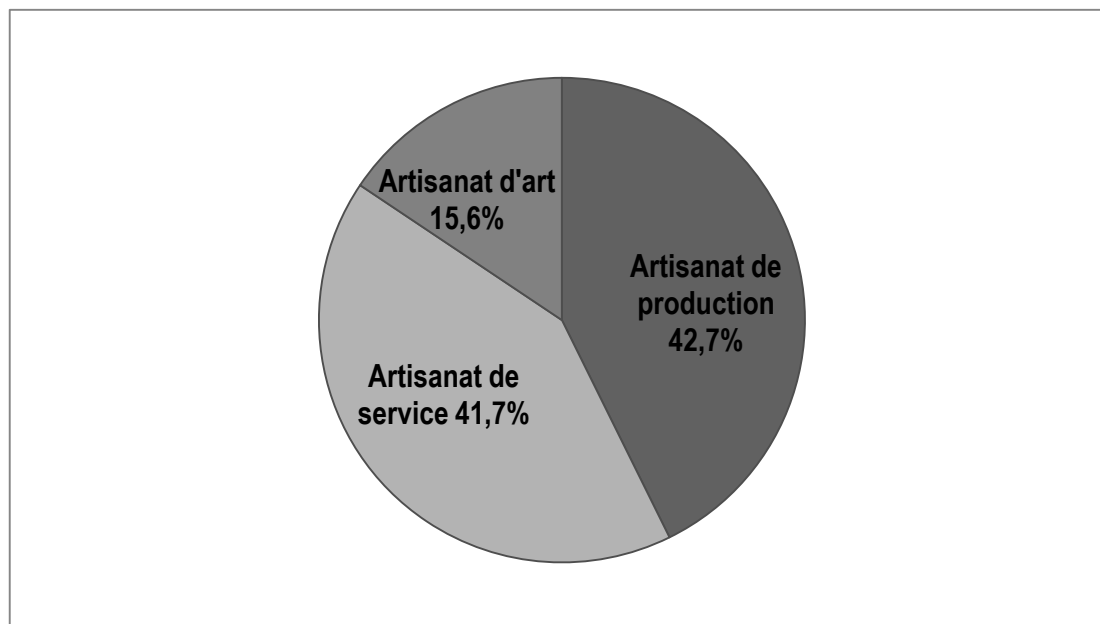
II.5 Qu'en est-il du secteur artisanal au Tchad ?

Au Tchad, le secteur artisanal est composé d'auto-entrepreneurs qui évoluent de manière informelle. Les artisans Tchadiens comme le mentionne le ministère du développement touristique, « *exercent à titre habituel une activité indépendante de production, de transformation ou de prestation de service destinée à*

³⁰ Badara NDIAYE,-2008- le secteur de l'artisanat au Sénégal : enjeux, tendances et orientations politiques, p15.

la commercialisation » (Roy NGARDOBE, 2012, p.4). On dénombre au Tchad 115 corps de métiers en sous-secteur suivant : artisanat de production (42,7%), artisanat de service (41,7%) et artisanat d'art (15,6%).

Figure 2: Répartition par secteur d'activité



Les artisans tchadiens appartiennent à différentes organisations artisanales nationales telles que la fédération nationale des artisans Tchadiens (FENAT), l'association tchadienne de la filière cuir (ATFC), l'association des femmes chef d'entreprises du Tchad, l'union des groupements des femmes pour la promotion de l'artisanat (UGFPA), l'association pour la promotion des inventions et innovations au Tchad (APIIT) et la chambre artisanale.

La présence de ce secteur se fait sentir un peu partout au niveau du pays à travers les différents produits que proposent les artisans tchadiens. Des produits que l'on trouve dans les centres artisanaux et sur les marchés, les foires et festivals locaux et ceux organisés sur le plan international. L'artisanat tchadien a pris un tournant important avec l'institution de la journée nationale de la promotion de l'artisanat dont la première édition a eu lieu à N'Djamena du 11 au 18 novembre 2011. Cette première édition a vu la participation des artisans venus de différents pays du continent africain tel que le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, le Bénin, le Niger et le Cameroun lors de l'exposition-foire. Certes le secteur a des impacts positifs sur l'économie nationale avec la mise en place des dizaines de structures de formation publiques et

privées professionnelles telle que le Centre de Formation Professionnel et de Perfectionnement Artisanal de N'Djamena (CFPPA) et la réalisation en moyenne de 5.000.000 FCFA des chiffres d'affaires annuel grâce à l'immatriculation des dizaines d'entreprises, la formation de 1000 apprentis dans les divers métiers, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des artisan. Mais étant donné que toute œuvre humaine n'est jamais parfaite, l'artisanat tchadien a également des impacts négatifs qui affectent l'économie nationale. La fabrication des produits issus des métiers comme la tannerie, la teinturerie, le travail du cuir entraîne « *le déversement des eaux usées dans la nature et sur l'environnement naturel* » (Roy NGARDOBE, 2008, p.6).

Or, mieux organiser et mieux promouvoir l'artisanat tchadien peut générer plus de ressources aux artisans et par ricochet contribuer à la réduction de la pauvreté car il est le tremplin incontournable de la réduction de la pauvreté. À cet effet, le secteur a besoin de l'appui des partenaires locaux et étrangers afin de « *renforcer les capacités institutionnelles des services de l'Artisanat en vue de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'artisanat* »³¹. Toutefois, l'espoir n'est pas perdu car l'artisanat a autant d'opportunités.

II.6 Les opportunités pour le développement de l'artisanat tchadien

Plusieurs opportunités s'offrent au développement de l'artisanat tchadien. Il s'agit entre autres de :

- l'émergence d'acteurs de référence notamment la création de l'agence nationale de développement de l'artisanat (ANDA),
- le développement des infrastructures de soutien et d'amélioration des conditions de travail,
- le développement de la qualité des produits via le renforcement de la formation dans le secteur,
- l'élaboration en cours de la politique de promotion et de développement de l'artisanat et du Code de l'artisanat.

³¹ Propos de Mr Abdel-Rassoul ABOUBAKAR, ministre du développement touristique et de l'artisanat le 24 novembre 2012 dans son cabinet, en prélude à la commémoration de la deuxième édition de la journée nationale de la promotion de l'artisanat tenue du 29 novembre au 28 décembre 2012 à N'Djamena. Source : [journalavoix.info](http://www.journalavoix.info) du 05 octobre 2012: <http://www.journalavoix.info/index.php?action=fullnews&id=243> consulté le 07 février 2013.

Chapitre III Cadre méthodologique de la recherche

Pour la réalisation du présent projet de création du village artisanal « perpétuer le savoir-faire traditionnel » au Tchad, nous nous sommes fixés un certain nombre de canevas à suivre à travers une méthodologie qui nous permettra de répondre aux quelques interrogations énoncées dans la problématique. En effet, nous nous sommes appuyés sur diverses informations qualitatives et crédibles que sont entre autres la revue bibliographique, notre expérience de stage de mise en situation professionnelle ainsi que des entretiens et un questionnaire semi-directif soumis aux artisans réalisés sur le terrain auprès de certains artisans et artistes. Par ailleurs, il sera aussi question grâce à notre expérience dans le village artisanal de Soumbédioune à Dakar au Sénégal d'expliquer ce qui est à notre avantage dans la perspective de ce projet.

III.1 Collecte des sources documentaires

Notre travail de collectes des sources documentaires s'est fait en deux phases :

Tout d'abord, nous avons débuté avec les recherches faites au niveau de la bibliothèque de l'université Senghor et au campus numérique francophone (CNF) d'Alexandrie située au sein de la même université. Nous avons complété nos recherches à l'IFAN précisément dans le département des sciences humaines où se trouvait le bureau de notre tuteur de stage bien garni en ouvrages. L'ensemble de nos recherches nous a permis de collecter des informations sur le patrimoine culturel immatériel en général et plus spécifiquement sur le savoir-faire artisanal avec les différentes analyses faites par les auteurs à propos. Une panoplie d'ouvrages consultés nous a aidé à d'orienter la logique de nos raisonnements. Il s'agit des livres, articles et revues spécialisés, mémoires des anciens Senghoriens. L'internet a été d'une grande utilité pour nous dans la recherche des informations. Ainsi, nous nous sommes servis de certains moteurs de recherches que sont google.com, Cairn, et le portail info-thèque de la Francophonie pour la collecte de certaines informations indispensables pour notre travail. La lecture de tous les ouvrages consultés était pour nous un investissement important pour la rédaction de ce mémoire.

La seconde phase des collectes est celle des entretiens que nous avons réalisés auprès des personnes ressources que sont les professionnels de l'artisanat. L'objectif de ces entretiens a consisté à recueillir des avis sur le fonctionnement des unités artisanales et les difficultés auxquelles les artisans sont confrontés afin de voir ce qui convient de mettre en place comme dispositif pour la dynamisation de ce secteur au Tchad.

III.2 Mission de terrain (rapport de stage)

Dans le cadre de la formation professionnelle en vue de l'obtention du Master I, un stage de mise en situation professionnel est exigé. Ce stage constitue une unité d'enseignement évaluée à 15 crédits. Pour notre part, nous avons effectué le stage à l'université Cheikh Anta Diop à Dakar au Sénégal et précisément à l'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop³².

III.2.1 Présentation de la structure d'accueil

Fondé en 1936 et dénommé institut Français d'Afrique noire, l'actuel institut fondamental d'Afrique noire prit cette nouvelle appellation en 1966 puis devient finalement institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop en 1986. En effet, l'IFAN est une structure publique autonome. Il se charge de différentes activités conduites par des chercheurs (46) assistés par un personnel administratif, technique ainsi qu'un service fort de 81 agents.

Pour mener à bien la mission qui lui est assigné, l'IFAN Cheikh Anta Diop a pour mission de :

- effectuer, susciter et promouvoir des travaux scientifiques se rapportant à l'Afrique noire en générale et à l'Afrique de l'Ouest en particulier ;
- assurer la publication et la diffusion des études et des travaux d'ordre scientifique ;
- réunir dans ses musées, ses archives et sa bibliothèque les collections scientifiques et la documentation nécessaire à la connaissance et à l'étude des questions intéressant l'Afrique noire ;
- participer à l'application des règlements concernant le classement des monuments historiques, les fouilles, l'exploitation des objets ethnographiques ou d'art africain, la protection des sites naturels, de la faune et de la flore ;
- collaborer à l'organisation de colloques et de congrès internationaux et à l'établissement d'une coopération avec les instituts nationaux ou internationaux similaires;
- participer à la renaissance culturelle de l'Afrique et à l'africanisation des programmes d'enseignement notamment en diffusant, par tous les moyens, les résultats de ses études.

³² Cet institut est communément appelé IFAN Cheikh Anta Diop et se trouve au sein de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar au Sénégal.

Conformément au décret no 92-1618 du 23 novembre 1992 complétant le chapitre premier du décret no 84-1184 du 13 octobre 1984 portant organisation et fonctionnement de l'IFAN, ce dernier compte six (6) départements dans lesquels se déroulent la recherche et diverses activités. Il s'agit du:

- Département des Sciences humaines
- Département des langues et civilisations
- Département de biologie animale
- Département de Botanique et géologie
- Département de l'information scientifique
- Département des musées.

C'est donc dans cette structure et au village artisanal de Soumbédioune que nous avons effectué notre stage de mise en situation professionnelle de dix (10) semaines allant du 07 mai au 16 juillet 2012. Ces bref temps nous a permis d'ajouter quelques pierres à la construction du projet de numérisation des archives photographiques du département de l'information scientifique. Voici un bref résumé des activités menées au quotidien au cours du stage.

III.2.2 L'expérience du stage

Le stage a été pour nous une occasion de découverte et d'apprentissage des réalités artisanales, il a été aussi une opportunité pour nous de travailler et de collaborer avec une équipe surtout multidisciplinaire et par ailleurs de bénéficier des apports tant professionnels que socioprofessionnels.

III.2.2.1 Déroulement du stage/Détails de la mission

Pendant le temps qui nous est imparti pour le stage, nous avons eu à exécuter des tâches dans deux (2) départements de l'IFAN Cheikh Anta Diop. Il s'agit du département des sciences humaines et celui de l'information scientifique et nous avons également travaillé dans le village artisanal de Soumbédioune. Dans le département des Sciences humaines, il nous a été demandé de rassembler la documentation pour la réalisation de la bibliographie pour notre travail de mémoire. Au niveau du département de l'Information scientifique, nous avons travaillé dans le service audiovisuel. Notre présence dans ce service qui, au départ était par simple curiosité de savoir ce qui se fait dans ce service, a permis en effet de renforcer l'équipe qui travaille sur le projet de numérisation des biens de ce département. Notre travail a consisté à

faire un catalogage visuel sur les industries techniques. Pour l'exécution du catalogue, nous avons effectué un travail préliminaire de tri, de décompte, de classement puis nous avons procédé à la numérisation des photos sélectionnées. Nous avons ensuite fait un travail de retouche des photos puis de mise de légende correspondante à chaque image.

À Soumbédioune, avant de faire une descente sur le terrain, nous avons élaboré un questionnaire semi-directif que nous avons soumis pour validation à notre tuteur de stage. Après validation, c'était la phase de prise de contact avec les responsables de la chambre de métiers de Soumbédioune puis la visite aux artisans des différents corps de métiers et enfin la collecte des informations auprès de ces artisans. Nous avons eu à travailler avec les artisans de ce village artisanal en leur soumettant le questionnaire. Cependant, nous avons été confrontée à des difficultés communicationnelles : le fait de ne pas parler le wolof, une des langues nationales du Sénégal ne nous a pas permis d'interroger un grand nombre d'artisans. Nous avons pu pallier à cela grâce à l'appui du chef de service technique du village artisanal de Soumbédioune Mr Boubacar Mamadou TOURE qui nous a listé un certain nombre d'artisans avec lesquels nous avons travaillé. Ces artisans interrogés nous ont par ailleurs expliqué et démontré les différentes étapes de réalisations de leurs œuvres. La coopération des employés de la chambre de métiers de ce village a été d'une grande utilité pour nous dans la réalisation de nos travaux sur le terrain.

À travers les différentes activités menées, nous avons bénéficié de l'appui de notre tuteur de stage Mr Abdoulaye CAMARA, des responsables du service audiovisuel, des différents artisans et responsables du village artisanal de Soumbédioune ainsi que du personnel administratif et technique de l'IFAN Cheikh Anta Diop.

III.2.2.2 Apports du stage

Le stage a été par ailleurs l'occasion pour nous d'apporter mon modeste appui au projet de numérisation des photos du service audiovisuel de l'IFAN. Cela a contribué également à la valorisation de ce service à travers les différentes richesses qu'elle regorge en matière d'industries techniques. Notre présence sur le terrain dans le village artisanal de Soumbédioune a été une occasion de plus pour les artisans rencontrés d'énumérer leurs principales difficultés en vue d'une éventuelle suggestion à la chambre de métiers dans la perspective de redynamisation du village et partant, pour une amélioration des conditions de travail des artisans. Pour l'heure, le village souffre d'un manque d'une structure de labellisation basée sur un travail de belle sélection pour lui permettre d'affirmer sa visibilité au niveau international. Il est surtout important de

signaler que ce stage a été un renouvellement du pont entre le village artisanal et l'IFAN; car, notre stage a été une occasion pour certains personnels de l'IFAN Cheikh Anta Diop et ceux de la chambre de métiers de renforcer leurs relations administratives. Aussi, le stage a permis de faire connaître l'université Senghor au village artisanal et pour ce faire c'est une opportunité pour l'envoi dans ces deux structures de futures stagiaires de l'université Senghor.

Enfin, l'élaboration et la vulgarisation à Senghor de ce rapport est un moyen de promotion des deux structures d'accueils.

III.2.2.3 Acquis socioprofessionnels

Nous avons été chaleureusement accueillie non seulement par notre tuteur de stage mais nous avons eu ce privilège d'être entourée par des personnes de différents âges et de différente classe sociale qui ont été pour nous des conseillers et de bons amis dans les diverses activités menées pendant notre stage. C'était pour nous une bonne intégration dans les différentes équipes.

A travers le questionnaire soumis aux artisans du village artisanal de Sombédioune, nous avons appréhendé les principales difficultés des artisans dans l'exercice de leur métier. Cela nous a permis de déceler les erreurs à corriger dans la perspective de notre projet de création d'un village artisanal au Tchad. Les différentes doléances et suggestions des artisans nous rappellent de l'importance de l'approche participative dans la gestion du patrimoine culturel. Au-delà de cet apprentissage, le stage s'est avéré être une formidable expérience de vie et de nombreux contacts sont tissés. Par-delà l'aspect professionnel, le contact avec la population sénégalaise nous a permis d'appréhender l'immense richesse socioculturelle et économique de ce pays. Ce fut pour nous la découverte des multiples richesses artisanales sénégalaises.

Notons également que ce stage nous a permis d'acquérir des connaissances supplémentaires dans le domaine informatique; nous avons eu à apprendre, à utiliser et à nous familiariser avec d'autres outils de travail tels que le Scanner et l'imprimante. Nous avons utilisé principalement trois logiciels pour l'exécution des différentes tâches qui nous ont été confiées notamment Word, Photoshop et Adobe In design.

III.2.2.4 Les entretiens semi-directifs

Pour compléter notre recherche documentaire et pour mieux comprendre les réalités d'un village artisanal nous avons procédé à un entretien auprès des artisans. La collecte des informations par voie d'entretien a été pour nous un des instruments pour la compréhension d'un village artisanal. L'élaboration d'un questionnaire nous a permis de mener une enquête auprès de vingt (20) artisans des différents corps de métiers du village de Soumbédioune. Ce travail a abouti à une collecte d'informations notamment sur leurs activités, leur clientèle, leurs partenaires, les difficultés auxquelles ils font face et les éventuelles suggestions à faire pour améliorer leur situation. Il relève de cette enquête que malgré les réformes institutionnelles faites par les autorités sénégalaises (avec la création des chambres de métiers depuis 1977 et la direction de l'artisanat l'année suivante), le secteur peine à se revitaliser pour de multiples raisons dont : une insuffisance des équipements, un manque de formation adéquate et un faible accès au crédit bancaire.

Les réponses au questionnaire soumis aux artisans rencontrés nous donne une notion en matière d'entreprise artisanale et nous permet d'appréhender l'organisation structurelle au sujet d'un village artisanale. Les informations reçues lors de nos travaux de terrain (enquêtes réalisées) nous ont permis en effet d'appréhender les difficultés des artisans dans l'exercice de leurs activités ainsi que les problèmes à résoudre pour l'application d'une bonne politique de promotion de l'artisanat. Parmi les points faibles à corriger dans ce village, nous citons l'absence de normes de qualité, le manque de connaissance plus pointu des besoins des consommateurs et le manque d'outils appropriés. Cela a des effets néfastes sur la production dont la qualité est généralement faible.

III.3 Perspective espérée au Tchad

Au regard de quelques outils forts que sont l'expérience sur le terrain, les entrevues et échanges effectués auprès des artisans ainsi que l'observation participative, nous sommes emmenée à penser que réaliser un village artisanal au Tchad n'est pas une utopie. Compte tenu de l'environnement, de la bonne volonté des artisans et des politiques ainsi que des opportunités qui se dressent pour le développement de l'artisanat tchadien. Créer un village artisanal sur le sol tchadien est une des portes de sortie du pays du sous emplois et de la prise en compte du savoir-faire lié à l'artisanat dans le développement du Tchad. Les insuffisances constatées dans le village artisanal de Soumbédioune et les suggestions faites par les artisans interrogés sont des clés fondamentales pour orienter notre vision du projet pilote à N'Djamena.

Chapitre IV Proposition de projet de création d'un village artisanal

IV. 1 Description du projet

Après avoir analysé les méthodes de recherche et d'analyse de travail de la thématique axée sur la collecte des sources documentaires, les entretiens semi-directifs, la bibliographie et le stage de mise en situation professionnel, nous avons trouvé important d'apporter notre modeste contribution au développement de notre pays le Tchad en proposant un projet de création d'un village artisanal.

Le village regroupera plusieurs artisans travaillant dans les trois (3) unités artisanales ou sous-secteurs de l'artisanat (production, service et art). Il sera le cadre pour la promotion et la vente de plusieurs activités et produits artisanaux. Des activités comme la vannerie, la soudure, la ferronnerie, la fabrication des cales, la forge, la sculpture, la fabrication des nattes, la bijouterie, le cuire ou la maroquinerie, la poterie, la fabrication des nattes, la coiffure, la menuiserie, la peinture, la teinture, l'art culinaire, la couture... seront développées dans ce village. Le projet comprendra dans son ensemble la construction d'un :

- bâtiment central : c'est un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage. Ce bâtiment abritera une grande salle de conférence, des salles d'exposition, des ateliers, des bureaux administratifs, des points de vente (boutiques) sur une surface de 1.580 m² ;
- complexe d'art constitué des salles d'exposition, une galerie d'art, des bureaux administratifs, des ateliers, une grande salle de conférence, une galerie et des points de vente (1.620 m²) ;
- bâtiment de service d'accompagnement composé d'un restaurant-bar, un cybercafé, une infirmerie, des ateliers mixtes (900m²) ;
- espace gazonné et des haies, un espace pour enfants, dix (10) boukarous (maisonnettes) avec un service d'assainissement qui veillera à la propreté du village (1200 m²).

En tenant compte de l'ampleur du projet, il sera subdivisé en deux (10) phases à savoir :

Phase 1 : Construction des fondations du bâtiment central, construction du complexe d'art, construction des dix (10) maisonnettes.

Phase 2 : Construction du bâtiment central et du bâtiment de service d'accompagnement, aménagement de l'espace pour enfants et mise en fonctionnement.

IV.1.1 Les composantes du village artisanal

Composantes	Sous-composantes	Quantité	Superficie (m ²)
Bâtiment central	-Rez-de chaussée -Salle de conférence -Salle d'exposition -Ateliers -Bureaux administratifs -Boutiques	1	1.580
Complexe d'art	-Salles d'exposition -Bureaux administratifs -Ateliers -Salle de conférence -Boutiques	1	1.620
Bâtiment de service d'accompagnement	-Restaurant-bar -Cybercafé -Infirmerie -Ateliers mixtes	1	900
Espace vert	-Espace gazonné -Haies -10 boukarous (maisonnettes), un espace pour enfants -Service assainissement	1	1200

IV.1.2 Contexte et justification du village artisanal

L'artisanat est reconnu au Tchad comme l'un des secteurs économiques à forte valeur ajoutée et contribue à 15% du PIB. Il représente une opportunité de participer au développement économique du pays. Malheureusement, il s'essouffle du fait de l'absence de sa « vitrine ». Les artisans évoluent particulièrement de manière informelle et ont des difficultés à écouler leur produits tant sur le plan national qu'ailleurs et à accéder aux marchés nationaux et internationaux. Parlant de l'informel, nous entendons toutes les activités artisanales non reconnues par l'État en termes de prélèvements des taxes et impôts. De plus, l'artisanat n'intéresse pas les jeunes générations et le savoir-faire artisanal risque de disparaître si aucune action n'est entreprise pour sa survie. En effet, maintenir le tissu artisanal dynamique est un

élément indispensable et déterminant pour l'avenir du secteur surtout du fait qu'il est un secteur vital dans l'économie du Tchad.

En effet, « *tout l'équipement d'usage courant en ville comme en milieu rural, notamment des chaises, lits, seaux, marmites, charrues, des charrettes, brouettes, des houes, des canaris, des vans, des mortiers et pilons, et des denrées et condiments rentrant dans la préparation des boules et sauces ou des pains sont à 90 % des produits d'artisanat* »³³. C'est pour cette raison qu'il est primordial de trouver un local et un dispositif adapté pour un avenir garanti de l'artisanat tchadien. Ce projet est une réponse à cette problématique.

La phase pilote du projet se déroule à N'Djamena la capitale administrative du Tchad et réputée être dynamique pour la promotion de la culture et, par conséquent, pour le secteur artisanal s'étalera sur une période de trois (3) ans à commencer de Février 2014. En effet, cette région représente le symbole de la diversité culturelle tchadienne et est réputée être dynamique pour la promotion et la mise en valeur des activités culturelles et par extension celles liées à l'artisanat. N'Djamena est par ailleurs, le carrefour où se rencontrent les cultures nationales à travers d'une part les services publics et privés qui s'y trouvent et d'autre part grâce surtout au phénomène de l'exode rural sans cesse galopant. Elle offre également un espace propice à l'écoulement des produits artisanaux locaux. Ces atouts font de la ville de N'Djamena une ville à destination touristique et culturelle importante.

Le présent projet cadre avec les politiques nationales en vigueur au Tchad notamment l'adoption de la loi portant création d'une agence nationale pour le développement de l'artisanat qui, comme le souligne le secrétaire général du ministère du tourisme et de l'artisanat Adoum Dehyé WALAKO « *aura pour vocation de mieux organiser, promouvoir et développer ce secteur afin de mieux aider les artisans Tchadiens à réaliser des produits finis de qualité et en quantité suffisante* »³⁴. En effet, la mise en place de cette agence sera une réponse à notre vision d'une organisation formelle du secteur et va créer des synergies fortes entre les artisans. Nous espérons qu'avec la naissance de cette agence, le code de l'artisanat sera enfin une réalité et les artisans prospéreront suffisamment dans le domaine d'encadrement, d'assistance, d'accompagnement et de suivi pour le plein essor de la filière artisanale au Tchad.

³³ Intervention de Dr Bé-Rammaj MIARO II, président du comité d'organisation du 1^{er} salon de l'artisanat et de l'invention au Tchad tenu à N'Djamena du 22-25 juin 2005. Source : rapport de l'association pour la promotion des inventions et des innovations au Tchad, p9.

³⁴ Information de l'agence tchadienne de presse du 21 août 2008: www.JournalduTchad.com.

IV.1.3 Cadre stratégique d'intervention (objectifs poursuivis)

Créer un village pour la promotion des artisans et la vente de leurs produits. Ce village se veut être un lieu d'excellence qui produit et vend des produits artisanaux (qui constituent le trait d'union entre les artisans locaux, les nationaux et tous les étrangers) et qui favorise le dialogue entre les peuples et les cultures. Il disposera des outils et des procédés nouveaux basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

IV.1.3.1 Objectif global

Le présent projet a pour objectif général de :

Structurer une offre touristique diversifiée basée sur le savoir-faire artisanal afin de contribuer au développement économique local, à la création de revenus et d'emplois.

IV.1.3.2 Axes opérationnels

L'élaboration du projet de création du village artisanal à N'Djamena s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs. Le village artisanal a pour objet de mettre en œuvre des actions prioritaires de valorisation du patrimoine culturel immatériel et plus précisément des pratiques liées au savoir-faire artisanal sous quatre axes stratégiques. Il s'attache à mettre en place une image de marque et à valoriser une identité locale fortement ancrée dans la tradition artisanale en développant les objectifs spécifiques suivants qui sont de :

- sauvegarder et valoriser le savoir-faire artisanal,
- créer de bonnes conditions de travail pour l'amélioration des conditions de vie des artisans,
- mettre en place une structure pour accompagner le développement artisanal à toutes les chaînes de la production,
- favoriser une réappropriation par les populations locales et nationales de leur identité culturelle,
- participer au rayonnement de cette identité sur le plan international.

IV.1.3.3 Public cible

Ce projet a en grande partie pour public cible les populations nationales, les artisans mixtes, la diaspora et les étrangers. Les bénéficiaires des retombées directes ou indirectes liées au tourisme et à la valorisation

des métiers et savoir-faire sont les artisans, les jeunes et les femmes qui auront de nouvelles opportunités d'emplois mais également les touristes qui profiteront ainsi d'une meilleure qualité de prestations variées. En ce qui concerne les femmes, elles bénéficieront à travers ce projet de nouveaux revenus qui leur conféreront de fait une autonomie qu'elles utiliseront plus facilement pour l'éducation des enfants ainsi que l'amélioration du ménage. Leur implication dans ce projet aura un impact direct sur le renforcement des capacités et le développement durable.

IV.1.3.4. Résultats attendus

- Un village artisanal est créé et mieux structuré
- Le professionnalisme des artisans Tchadiens est consolidé
- Les bases d'un développement artisanal durable sont mises sur pied
- Une démarche de qualité mise sur la bonne sélection est mise en place
- L'offre et la commercialisation des produits artisanaux sont diversifiées
- L'artisanat local et les produits du terroir sont valorisés à travers le village artisanal, les boutiques et le restaurant-bar
- Des emplois sont créés à travers les différentes unités artisanales
- Le rôle des femmes est renforcé, elles sont impliquées dans le projet.

IV.2 Impacts du projet

- Institutionnel : La mise en place d'une instance de pilotage du projet (comité de coordination, organe de gestion) et d'une corporation des artisans.
- Sociétal : La création du village artisanal aura des répercussions sur les populations du Tchad en ce sens que les habitants seront sensibilisés aux enjeux du développement artisanal et touristique et, à la mise en valeur du savoir-faire artisanal. Ces populations notamment les femmes et les jeunes sont impliqués dans le projet et dans les instances de décisions. Des fonctions telles que l'entretien, la médiation, l'accueil, l'administration, la technique, la gestion, la direction... naîtront à travers la mise en fonctionnement du village au profit de cette catégorie de population.
- Sur le plan économique, le village aura un impact très significatif sur l'économie locale ainsi que la création d'emplois. Il fournira des biens et services à des bas prix à la population comparé au prix

des produits exportés. Le village artisanal est un cadre où les artisans et les artistes pourront avoir de nouveaux circuits de distribution pour leur permettre de vivre enfin de leurs activités. Sa fréquentation à travers les composantes comme le service vente, le pôle détente, le cyber net, l'infirmerie, va lui générer des recettes propres pour son autofinancement et sa durabilité.

IV.3 Organigramme du village

IV.3.1 Les pôles d'activités

Pour le bon fonctionnement du village artisanal, il sera subdivisé en huit (8) axes structurés de la manière suivante :

- Un service administration
- Un service encadrement (formation et perfectionnement des artisans)
- Un service création
- Un service production
- Un service commercial et marketing
- Un service distribution
- Un service cyber net et communication
- Un service détente (récréatif).

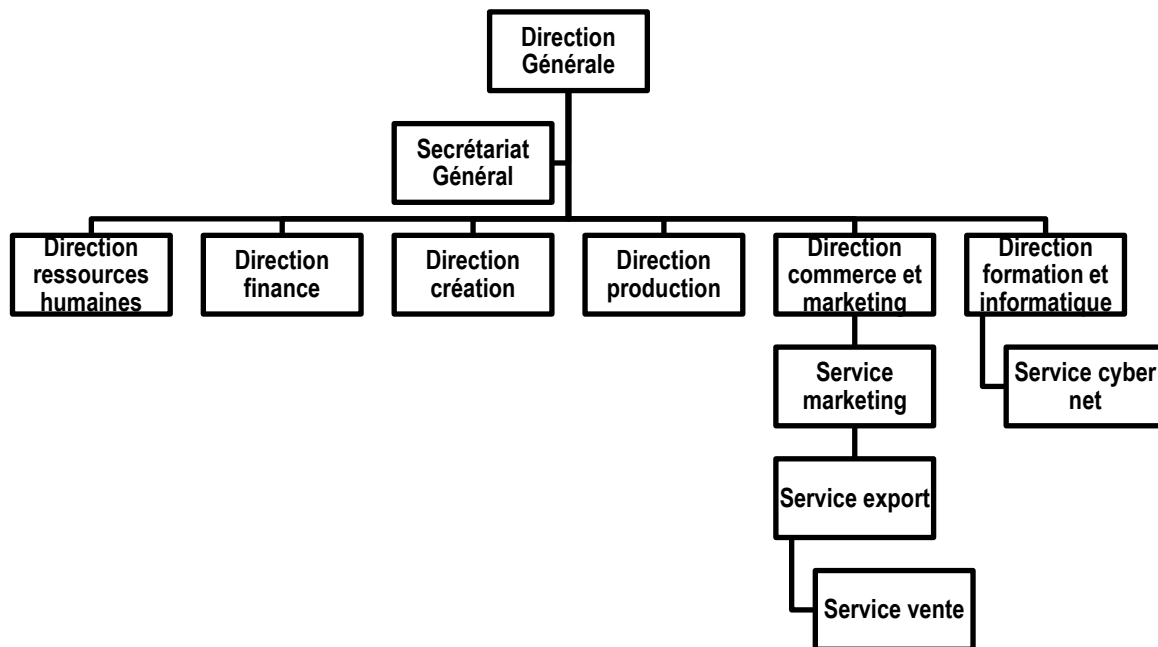
IV.3.2 Explication des rôles des différents services

- Service administration conçoit et élabore les axes de développement à mettre en œuvre par les artisans, oriente et amène les artisans à développer leurs activités, coordonne les différents métiers, crée des emplois et développe des partenariats nationaux et internationaux.
- Service encadrement est chargé de la formation des artisans et de leur insertion socioprofessionnelle dans le village artisanal et dans les institutions de micro finance.
- Service création est un cadre organisationnel qui met en œuvre une stratégie de développement génératrice de revenus et d'emplois basée sur la création des produits artisanaux innovants et sur la promotion de l'artisanat et des terroirs.
- Service production accompagne les artisans dans l'amélioration de la qualité de production artisanale et contribue à diversifier l'offre.

- Service commercial et marketing. Il s'occupe de la promotion des produits sur le marché national et international à travers des foires, expositions, manifestations culturelles et festivals. Il définit des stratégies marketing et commercial pour les marchés ciblés.
- Service distribution dont le rôle est de créer un circuit de distribution à partir des centres artisanaux en créant des centres de distributions décentralisés.
- Service cyber net et communication se charge de la connexion internet, définit et met en œuvre le plan de communication du secteur, développe des activités de médiation (dans le but d'augmenter la fréquentation du village) et des activités de diffusion des produits artisanaux à destination de la population locale et des étrangers.
- Service détente développe les infrastructures d'accueil touristique du village et est responsable de la gestion des espaces de détente au niveau du village artisanal.

IV.3.3 Le diagramme fonctionnel

Figure 3: Organigramme



IV.4 Faisabilité du projet

Le village artisanal sera doté des moyens humains et matériels pour sa réalisation.

IV.4.1 Les ressources humaines

En tenant de certains facteurs liés aux ressources humaines disponibles, la faisabilité du présent projet n'est plus à démontrer. Il y a d'une part la disponibilité des autorités en charge de la promotion de l'artisanat d'accompagner les artisans pour le plein épanouissement de ce secteur et d'autre part, l'existence des artisans talentueux sur le territoire national que l'on retrouve soit dans les différentes associations soit dans les groupements des artisans.

IV.4.2 Les ressources matérielles

Les moyens matériels à acquérir pour ce village sont :

- un local pour la construction du village
- des mobiliers d'exposition pour les points de vente ou boutiques
- des mobiliers pour l'équipe d'accueil et de vente
- des fournitures administratives
- des mobiliers d'accueil du public
- des ordinateurs pour la gestion des comptoirs et caisses des boutiques et la connexion internet
- produits médicaux
- des supports de communication : support print, téléphone et internet (site web).

IV.5 Organisation du village

Le village artisanal « perpétuer le savoir-faire tchadien » entend impliquer les unités artisanales (production, service et art) que compose ce secteur. Au regard des infrastructures qui seront mises en place, les artisans vont produire et vendre en même temps leurs produits. Nous entendons étendre notre champ d'actions en organisant éventuellement des foires. Pour mesurer la performance des artisans de ce village, l'organe dirigeant prévoit d'organiser la vente des produits de ses artisans tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur de la région. Cette stratégie de vente vise à élargir la visibilité de ce village sur le plan international afin d'attirer un large public à la consommation des produits et services proposés; des

échanges d'expériences avec d'autres réseaux en matière d'artisanat seront également développés pour permettre une ouverture avec des artisans d'autres pays pour l'enrichissement des expériences, des méthodes et des techniques de travail.

IV.6 Facteurs de praticabilité et de pérennité du projet

Le village artisanal est partie prenante et bénéficiaire direct de l'action. Sa mission consiste à mettre en fonctionnement, à gérer son équipement et de générer des revenus tant pour lui afin d'accroître sa part de ressources propres, que pour les artisans qui mettront en dépôt leurs produits. Il aura aussi la charge de construire le bâtiment qui abritera le village ainsi que des espaces de ventes et de loisirs. Il se chargera en outre du recrutement du personnel et approvisionnement. Pour ce faire, une équipe opérationnelle constituée des responsables des différents services du village dont chacun assurera ses tâches aidera à la praticabilité du projet. En outre, la faisabilité de ce projet est très grande. Il sera réalisé par le ministère du développement touristique et de l'artisanat du Tchad et vient à point nommé avec l'émergence de l'agence nationale pour le développement de l'artisanat (ANDA). Cette dernière est une actrice de référence dans ce projet, ce qui est un facteur efficace quant à la pérennité du village en plus d'une coopérative des artisans Tchadiens qui sera mise en place. Aussi, pour la durabilité de ce projet, des termes de références (TDR) seront rédigés pour chaque activité avec les axes stratégiques (objectifs) ainsi que les résultats espérés. Afin d'atteindre un large marché public et avoir une visibilité sur le plan tant national qu'international, il sera mis en place un système de labellisation. L'intérêt cette dernière se situe à deux niveaux:

- permettre aux acheteurs de s'assurer de la provenance et du niveau de qualité du produit,
- permettre aux artisans de garantir la préservation de leur savoir-faire.

Cette labellisation est une des portes d'entrée à la consommation des produits artisanaux tchadiens en ce sens qu'elle garantit les acheteurs quant à la qualité des produits du village. Cela va d'une part susciter chez la population nationale l'intérêt à la consommation des produits locaux et d'autre part, cela contribuera à la réputation du village sur le plan international à travers les acheteurs ou touristes étrangers qui seront les éventuels prescripteurs auprès de leurs amis et connaissances.

IV.7 Stratégie de communication

En ce qui concerne le volet communication, nous prévoyons une stratégie de communication interne et commerciale. La première a pour effet de favoriser l'insertion du personnel et des artisans dans le projet

afin de partager leurs valeurs et leur identité. La communication commerciale permet d'informer, d'inciter et de convaincre la potentielle clientèle à la consommation des produits et services qu'offre le village artisanal. Cette stratégie est axée sur des actions de communications essentielles qui sont les suivantes :

- Éditions des supports de communication pour l'ouverture du village (le print) : flyers, affichages, panneaux publicitaires, banderoles
- Éditions des supports de communication pour la promotion du village : la production des guides et des dépliants
- Internet : création d'un site web
- Relations de presse : réalisations et diffusions des émissions radio et télévision sur le patrimoine immatériel et ses enjeux afin de sensibiliser le plus large public à s'intéresser à cette richesse culturelle. Cette sensibilisation vise à toucher toutes les couches sociales de la société tchadienne (sensibilisation dans le milieu scolaire...)
- Formation des bénévoles pour les affiches
- Conférences de presse pour annoncer les événements ou activités prévues
- Dossier de presse.

IV.8 Possibles entraves ou risques de réalisation du projet

La réalisation d'un tel projet n'est pas sans risques en tenant compte des facteurs possibles qui peuvent soit retarder sa mise en œuvre ou soit son fonctionnement.

Les risques éventuels sont en général liés au contexte ou cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental du Tchad. La réussite du présent projet dépend de la stabilité du pays. Toute situation de crise qui risque de compromettre la sécurité des touristes nationaux ou étrangers peut affecter les résultats attendus du projet. Cependant nous comptons sur la situation politique actuelle et l'éveil au développement de l'artisanat pour mettre en œuvre ce projet.

Un autre risque éventuel majeur émanera du manque de fonds suffisant ou le probable retard de mobilisation de fond à la réalisation du village artisanal dans le délai requis.

IV.9 Sources de financement

La réalisation du projet nécessite des moyens financiers qui peuvent être obtenus grâce à un partenariat avec différents intervenants. Nous envisageons plusieurs sources de financement et entendons impliquer

quelques principaux partenaires institutionnels, techniques, de soutien et opérationnels pour la réalisation du village artisanal. Les financements proviendront essentiellement des partenaires financiers, techniques, et les partenaires médias.

- Partenaires financiers
 - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
 - Ministère de la Culture, des Arts et la Conservation du Patrimoine
 - Les collectivités territoriales
 - Organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales de développement
 - Fonds national d'appui à la formation professionnelle (FONAP)
 - UNESCO
 - UNDP
 - Mécénat et fiscalité.

- Partenaires techniques
 - Agence nationale pour le développement de l'artisanat
 - Association des artisans
 - Groupements des artisans

- Partenaires médias
 - ONRTV (Office Nationale pour la Radio et la Télévision)
 - Radios privées
 - Presse écrite
 - Presse numérique

IV.10 Budget prévisionnel

Étant donné que nous ne sommes pas bien placées pour élaborer un budget digne du nom, nous entendons confier cette partie aux techniciens (cabinet de professionnels) du domaine qui se chargeront de l'élaboration du dit budget pour une adaptation budgétaire liée au contexte national. Toutefois, en tenant

compte des montants de création de certains villages artisanaux (au Congo Brazzaville et au Sénégal), nous proposons un montant forfaitaire de 2.450.382 € soit 1.605.000.000FCFA.

IV.11 Plan de financement

Tableau 4: Contribution des différents partenaires

Plan de financement					
Sources	Prévision 2014 Euro	Prévision 2015 en Euro	Prévision 2016 en Euro	Total en Euro	Pourcentage (%)
Apport du ministère du développement touristique et de l'artisanat	612 595,5	245 038,2	122 519,1	980 152,8	40
Apport du ministère de la culture, de la jeunesse et du sport	294 045,84	122 519,1	73 511,46	490 076,4	20
Artisans	73 511,46	24 503,82	24 503,82	122 519,1	5
Collectivités territoriales	196 030, 56	122 519,1	49 007,64	367 557,3	15
Mécénats et fiscalité	122 519,1	73 511,46	49 007,64	245 038,2	10
Organisations de développement (ONG) et représentations diplomatiques	122 519,1	73 511,46	49 007,64	245 038,2	10
Total	1 421 221,56	661 603,14	318 549,8	2 450 382,0	100 %

IV.12 Étapes de mise en œuvre des activités (chronogramme des activités)

Tableau 5: Chronogramme trimestriel des activités

Activités		Périodicité (chronogramme trimestriel des activités)											
		Année 2014				Année 2015				Année 2016			
		T 1	T 2	T3	T 4	T3	T2	T 3	T 4	T1	T2	T3	T4
Phase I	Démarches administratives	■											
	Conventions de partenariat		■										
	Recensement des artisans			■	■								
	Acquisition de Terrain			■									
	Appel d'offre de construction			■									
	Construction des fondations du bâtiment central			■	■								
	Construction du Complexe				■	■	■						
	Construction des 10 boukarous (maisonnettes)				■	■	■						
	Recrutement et rencontres avec les artisans et les vendeurs					■	■						
Phase II	Construction du bâtiment central				■	■							
	Construction du bâtiment du service d'accompagnement					■	■	■					
	Construction d'un forage						■						
	Aménagement du parking							■	■				
	Approvisionnement du village artisanal et des boutiques									■	■		
	Gazonnage de la cour du village										■		
	Rédaction des cahiers de charge							■	■				
	Définition des TDR		■	■									
	Choix des prestataires							■	■	■			
	Édition et diffusion des supports de communication									■	■		
	Acquisition de la logistique											■	
	Achats des équipements										■	■	
	Ouverture et lancement du village artisanal												■
Évaluation				■				■				■	

IV.12 Suivi et évaluation

IV.12.1 Méthodologie de suivi

Dans la perspective de durabilité des actions du village artisanal, il sera envisagé un travail de méthodologie de suivi. Cette dernière permettra d'assurer la transparence des informations à l'ensemble des intervenants ou acteurs dans le projet par rapport aux activités du village et des résultats escomptés. Elle s'inscrit également dans la logique de réorientation des activités en cas d'imprévu et se décline par la mise sur pied de :

- un comité de pilotage
- une coordination générale

Le suivi du projet se fera annuellement avec la rédaction d'un rapport des activités et du bilan financier annuel qui sera rédigé et transmis aux partenaires financiers du projet.

IV.12.2 Méthodologie d'évaluation

L'évaluation est une étape très importante pour faire valoir le projet. Il sera question de procéder à deux types d'évaluations afin de mesurer l'efficacité, la performance, l'efficience (rapport entre les moyens utilisés et les résultats attendus), le rapport qualité et les coûts engagés du projet. Il y aura d'une part l'auto-évaluation et d'autre part l'évaluation externe.

IV.12.2.1 L'auto-évaluation

Elle est conduite annuellement par le personnel de chaque service du village. Cette évaluation se fera à la fin de chaque année à travers un rapport afin de permettre aux acteurs de comprendre et d'apprécier l'évolution du programme. Le comité de pilotage aura la charge d'examiner ce rapport.

IV.12.2.2 L'évaluation externe

Quant à l'évaluation externe, elle sera parrainée par les acteurs financiers et les parties prenantes pour une garantie d'objectivités et de neutralité. Elle se fera à travers des rencontres ou des ateliers, des comptes-rendus et des bilans afin de permettre la maximisation des opportunités mais également d'accroître les initiatives. Afin d'évaluer les impacts du projet, des entretiens et des questionnaires seront réalisés auprès de certains groupes cibles ainsi qu'une analyse prévision/réalisation des statistiques de visiteurs.

V. Conclusion

Le Tchad dispose de grands atouts et potentialités patrimoniales dont le savoir-faire artisanal. Sa promotion et sa valorisation restent une priorité.

Le patrimoine culturel immatériel fonde également son attractivité sur un savoir-faire (ou artisanat) traditionnel diversifié mais confronté à la concurrence des produits industriels étrangers. Le recours à l'artisanat entraîne un meilleur accès de la population à des emplois, à la réduction de la pauvreté par la création des revenus à un grand nombre de personnes et participe à « l'assiette fiscale locale ».

Les entreprises artisanales permettent de satisfaire les populations locales en biens et services à des prix inférieurs à ceux des produits importés mais aussi de maintenir le degré d'autoconsommation des pays africains qui sont devenus trop tributaires d'une technologie étrangère. Dépositaire du patrimoine culturel tchadien, l'artisanat joue un rôle important dans la transmission du savoir-faire traditionnel du pays. Il s'insère dans la vie quotidienne et ne se sépare pas du cours des événements; c'est pourquoi, il ne pourrait être ignoré dans une politique de développement durable. Car il permet de donner une image positive au pays et offre des produits de qualité (innovation dans la créativité et les produits à offrir).

La volonté étatique à leur promotion est un peu notoire à travers les instruments juridiques existants. Cependant, ces derniers sont insuffisants car des manquements apparaissent tant au niveau politique qu'au niveau structurel. La création (récente) d'une agence nationale pour le développement de l'artisanat du Tchad (ANDA) lui confère une position privilégiée en matière de promotion et vient « *vêtir convenablement [le secteur artisanal] couvert jusqu'ici de haillons, quand il n'était pas tout simplement dénudé* »³⁵.

Le présent projet de création du village artisanal « perpétuer le savoir-faire tchadien » vient compléter l'agence et, est une réponse efficace et durable à la mise en valeur du secteur et la transmission du savoir-faire aux jeunes générations. Il entend donner au patrimoine immatériel, particulièrement le savoir-faire, une forme de « matérialité » en soutenant les artisans et la transmission des savoirs et des compétences pour la continuité du secteur. Le patrimoine culturel n'a de la valeur que si sa transmission est assurée. Ne pas pouvoir le transmettre, le tue à petit feu. Or l'évolution informelle des activités artisanales est compromettante à la pérennisation de l'artisanat tchadien et ne garantit en rien une transmission d'activités liées au savoir-faire local et aussi, il est difficile de trouver des volontaires disposés à apprendre les métiers. La mise en place du village artisanal sera un moyen efficace de faire

³⁵ Mounir BOUCHENAKI, -2004, « Visages et visions de Immatériel », in *Museum International* n° 221-222 UNESCO P151.

progresser l'artisanat tchadien aussi bien sur le plan économique que structurelle. Etant donné que l'artisanat contribue à hauteur de 15% au PIB au Tchad, génère des revenus et crée des emplois, il vaut mieux l'organiser à travers une structure adéquate qui respecte le développement durable, et qui permet de diminuer le taux des personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté (personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour). Car, « *si les unités artisanales veulent profiter du puissant mouvement d'impulsion économique [...], elles doivent passer du stade inorganisé et faiblement productif vers des clusters artisanaux qui intègrent les villages artisanaux* »³⁶. En associant les femmes dans les différentes activités du village, ce projet vise également la promotion de la femme Tchadienne. Le village artisanal a un intérêt particulier en ce sens qu'il est l'une des solutions au problème de chômage et de réinsertion des personnes marginalisées. D'autre part, il permettra aux Tchadiens d'affirmer leur identité culturelle et d'appréhender davantage que la pluralité et la divergence des pratiques et traditions peut contribuer au progrès tant social qu'économique national.

La durabilité du village n'est plus à démontrer en tenant compte des instances qui seront mises en place pour fortifier le secteur artisanal tchadien et assurer la bonne gestion et la transmission du savoir-faire. Le village capitalisera un savoir-faire local et contribuera à dynamiser les métiers artisanaux en vue de produire une offre touristique de qualité et labellisée. Il « *se doit de réaffirmer avec force l'identité [culturelle tchadienne] et devenir le village de référence* »³⁷.

³⁶ Badara NDIAYE, -2008-, le secteur artisanal au Sénégal : enjeux, tendances et orientations politiques. Pp14-15.

³⁷ ASBL Mare Bret Animations – Plan de développement rural Mare Bret, village artisanal – Fonctionnement de la maison des artisans / développement et promotion de l'activité artisanale - 01/2003 4

Références bibliographiques:

Pour la réalisation de ce mémoire, nous avons eu à consulter un ensemble de documents et de publications scientifiques.

Instruments normatifs

Constitution de la République du Tchad

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée lors de la 32^{ème} conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003

Ouvrages

Caroline Gaultier KURHAN (sous la direction de), -2001- *Le patrimoine culturel africain*. Maisonneuve et Larose, 407 pages

Christophe ESTAY et M'Hamed MERDJI, -2001- *Créer et développer une entreprise artisanale*. Paris : Dunod, 222 pages

Craterre-ENSAG/Convention France-UNESCO, -2006- *Patrimoine culturel et développement local : guide à l'attention des collectivités locales africaines*, 109 pages

Francine NDIAYE, -1994- *Le musée de Dakar: arts et traditions artisanales en Afrique de l'Ouest*. Saint- Maur- des- Fossés : SEPIA, 194 pages

Françoise BENHAMOU et David THESMAR, -2011- *Valoriser le patrimoine culturel de la France*. Paris, 165 pages

Françoise BENHAMOU, -1996- *L'économie de la culture*. La découverte : 5^{ème} édition. Paris, 119 pages

Josette RIVALLAIN, -1997- *Les Calebasses*. Saint- Maure- des- Fossés : SEPIA, 30 pages

Laure MEYER, -1994- *Objets africains: vie quotidienne, rites, arts de cours*. Paris : Terrail, 207 pages

Pie-Aubin MABIKA, -2006- *Regards sur l'art et la culture en Afrique noire*. Paris: Harmattan, 200 pages

Mémoires

Cécé Fidèle KPOGHOMOU, -1999- *Contribution à la valorisation du patrimoine culturel guinéen: artisanat et perspectives de promotion du tourisme*. Alexandrie : Université Senghor, 84 pages

Frantz RACINE, -2009- *Création d'un village touristique et proposition d'un plan de gestion pour un tourisme culturel durable (Labadie-Cap Haïtien)*. Alexandrie : Université Senghor, v, 56 pages

Julie LAUSIN, - 2011- *La valorisation du patrimoine culturel immatériel à travers le label « UNESCO » : Le cas du Maloya à la Réunion (974)*, 76 pages

Mamgobaye NANALMADINE, -2011- *Création d'une agence d'accompagnement culturel à Ndjamena (Tchad)*. Alexandrie : Université Senghor, 64 pages

Samuel KIDIBA, -1995- *Contribution du patrimoine culturel au développement du système éducatif de la République du Congo: Enseignement des arts et de l'artisanat au musée*. Alexandrie : Université Senghor, vi, 93 pages

Tolo SOUMAORO, -2005- *La valorisation de l'artisanat en République de Guinée, projet: création de comptoir de l'artisanat*. Alexandrie : Université Senghor, iii ; 46 pages

Articles, rapports, revues et colloques

« Les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du Patrimoine Culturel » In Assemblée parlementaire, rapport commission de la science, de la culture et de l'éducation, 23 octobre 2008

Anabel MOUSSET, -2006- *La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : un enjeu aux multiples facettes*. IEP de Lyon, p 4

Association pour la promotion des inventions et innovations au Tchad, rapport final sur le premier salon de l'artisanat et de l'invention au Tchad (1^{er} SAIT) du 22-25 juin 2005 à N'Djamena, 17 pages

Badara NDIAYE, -2008- *Le secteur artisanal au Sénégal: tendances, enjeux et orientations politiques*, Programme KURUGAN FUGAN (Union Européenne/Gouvernement du Sénégal/ Enda Graf/ GRET), 30pages

Carlos MALDONADO, Cheikh BADIANE, Anne-Lise MIELOT, -2004- *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone*. Genève : OIT, p143-146

Carlos MALDONADO, -1993- « S'associer pour réussir ensemble : une approche participative et intégrée d'appui aux petits producteurs urbains », In *Les orientations nouvelles de l'aide en faveur des micro-entreprises* ; Paris, OCDE.

Fatou CAMARA, -2010- « Artisanat africain, jeunesse et emploi » ed. SIAO. 29 octobre-7 novembre

Giovanni PINNA, -2003- « Le patrimoine immatériel et les musées » in n° 4, *les nouvelles de l'ICOM*

Laurier TURGEON (sous la direction), -2009- *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*. Canada, Presse Universitaire de Laval

Louis KOUENA MABIKA, -2005- « La place et le rôle des œuvres d'art dans le développement africain: cas du Congo-Brazzaville » in 1^{ère} Assemblée Générale du CODESRIA. Maputo Décembre

Ministère du plan, du développement et de la coopération internationale du Tchad, -2002- « *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)* », Pp22-23

Mounir BOUCHENAKI, -2004- « Visages et visions de Immatériel », in Museum International n° 221-222 UNESCO

Notes sur les Connaissances Autochtones in Cahier d'Afrique n° 42, Mars 2002

Patricio JERETIC, -2011- Guide méthodologique pour l'élaboration d'études sur l'impact socio-économique de la culture. Danemark : Cowi, 94 pages

Ralph VON GERSDORFF, -1969- « Situation actuelle de l'artisanat en Afrique francophone » InTiers-monde tome 10 n° 39. Pp 595-628

Rapport du Ministère de la PME, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance du Sénégal (sous la direction de) Issa BADARA, -2004- Diagnostique approfondi du secteur de la micro finance et analyse des opportunités d'investissement micro finance et financement des PME et MPE. Pp 9-13

Roy NGARDOBE, -2012- « Le concept de ville créative dans le contexte africain » *Dakar*, 6 pages

Xavier GREFFE, -2011- « Artisans et métiers d'art : les enjeux du patrimoine culturel immatériel. Paris, pp 101-118

Webgraphie

APDA : Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat, www.apda.gouv.sn consulté en date de 15/12/2012 consulté en août 2012

Dossier d'information: sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. UNESCO, 9 juillet 2004 (<http://unesdoc.UNESCO.org/images/001412/141247F.pdf>) consulté en août 2012

<http://apf.francophonie.org/spip.php?article436> consulté le 25 janvier 2013

Jean-Louis LUXEN, « La dimension immatérielle des monuments et des sites avec références à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO », in 14^e assemblée générale de l'ICOMOS octobre 2003 (http://www.international.icomos.org/victoriafalls2003/luxen_fre.htm) consulté le 25 janvier 2013

USAID, -2007- « La filière artisanale du textile au Sénégal: analyse et cadre stratégique de développement » in l'actualité des services aux entreprises n°13 (<http://www.bdsknowledge.org/bds/docs/604/AnalyseTextileSenegal.pdf>) consulté le 14 mai 2012.